



Financial Statements

Year Ended December 31, 2025

Fredericton

Table des matières

Gouvernance et gestion stratégique	1
Rapport de gestion.....	3
Introduction	3
Faits saillants.....	3
Description des infrastructures et déficit	13
Évaluation des tendances financières	19
Variation de l'excédent net.....	19
Coûts du service de la dette.....	19
Évolution positive du ratio actif-passif	20
Capacité financière du contribuable	20
Fardeau fiscal municipal	20
Augmentation de l'excédent par rapport à l'évaluation foncière	21
Risques et incertitudes.....	22
Stratégies et techniques de gestion des risques.....	24
Indicateurs de santé financière.....	26
États financiers.....	29

Gouvernance et gestion stratégique

Le conseil de la Ville de Fredericton est composé d'un maire et de douze conseillers. Ceux-ci sont élus par quartier pour gouverner la Ville de Fredericton. Il incombe au conseil d'établir la politique administrée à l'intention des résidents par l'équipe de direction et les membres du personnel.

Un nouveau conseil municipal a été formé en mai 2021, la pandémie de COVID-19 ayant entraîné le report des élections qui devaient se tenir en 2020. Un nouveau maire et cinq nouveaux conseillers ont été élus dans le cadre de ces élections. Pour la première fois dans l'histoire de Fredericton, une femme a accédé à la mairie, et le conseil municipal compte un nombre sans précédent de femmes grâce à l'élection de quatre conseillères. La prochaine élection est prévue en mai 2026.

Au début de 2016, la ville avait amorcé un processus d'élaboration d'un nouveau plan municipal afin d'orienter l'avenir de la Ville de Fredericton. L'aboutissement de ce processus a été l'adoption de ce plan le 27 janvier 2020. Il repose sur de nombreuses consultations publiques et constitue à partir de maintenant le point de départ des décisions qui engagent l'avenir de la Ville. Il tient compte de tous les éléments qui font de la Ville ce qu'elle est et comprend des recommandations sur l'approche à adopter pour maintenir la qualité de vie des citoyens de Fredericton et l'améliorer.

Le 1^{er} janvier 2023, le gouvernement provincial a apporté des changements majeurs au modèle de gouvernance. Cette réforme de la gouvernance locale a permis à la Ville de croître tant en superficie qu'en population, ce qui a eu une incidence sur la prestation des services et élargi la relation avec la Commission de services régionaux.

Un plan financier à long terme d'une durée de 20 ans a été adopté par le conseil municipal le 13 septembre 2010. Ce plan financier constitue la feuille de route de la Ville en ce qui concerne la capacité financière à long terme, la flexibilité, la durabilité et la résilience. Dans la foulée de l'adoption du nouveau plan municipal, le plan financier à long terme sera mis à jour pour tenir compte de ce nouveau document d'orientation. Il tiendra compte également de nouveaux facteurs, dont la croissance attribuable à la réforme de la gouvernance locale et l'attention accrue accordée aux mesures d'adaptation et d'atténuation concernant les enjeux environnementaux.

Le plan financier à long terme du Fonds de fonctionnement général comprend une limite recommandée de 8 % du revenu total affecté au service de la dette. Le plafond du service de la dette, fixé à 8 %, conjugué à l'attribution d'un budget d'investissement progressif de 12 % à 17 %, représente de 20 % à 25 % du budget total du Fonds de fonctionnement général affecté aux immobilisations corporelles et aux infrastructures, soit le montant requis pour maintenir les niveaux de service et assurer une croissance stable. Le plan financier à long terme a été renouvelé en 2023 et les décisions stratégiques ont été reconfirmées en vue des budgets futurs, en mettant davantage l'accent sur les investissements dans la croissance.

Les priorités relatives aux investissements en immobilisations sont établies selon le besoin de renouvellement ou le prolongement ou l'ajout d'immobilisations au sein des huit domaines de résultats du programme de la Ville. La Ville tient une liste exacte et connaît le coût de remplacement de ses immobilisations. Le budget d'investissement progressif est utilisé pour a) remplacer les immobilisations existantes; b) accroître et améliorer les immobilisations afin d'inclure de nouveaux services et d'assurer la croissance; et c) réparer et maintenir les immobilisations existantes.

La Ville de Fredericton élabore un budget annuel qui décrit le recouvrement planifié des revenus et les dépenses pour l'année civile. Les revenus proviennent principalement de l'impôt foncier, même si des fonds sont reçus dans le cadre de transferts d'autres paliers du gouvernement, et des revenus non fiscaux, y compris les droits de permis, les taxes sur le stationnement, les titres de transport en commun et d'autres services. Les dépenses ont trait à chacun des services fournis par la municipalité pour soutenir les objectifs des huit domaines de résultats du programme.

Rapport de gestion

Introduction

L'administration de la Ville de Fredericton est responsable de préparer le rapport de gestion. Ce rapport vient compléter les états financiers audités et a comme objectif d'expliquer, de souligner et d'analyser l'information contenue dans les états financiers.

Ce rapport fournit les faits saillants des principales informations et analyses financières, y compris une évaluation des tendances et des indicateurs de santé financière.

Faits saillants

Revenus

Les revenus en 2025 se sont établis à 259,5 millions de dollars, en hausse de 10,2 % comparativement à 235,6 millions de dollars en 2024. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des revenus fonciers en raison de la robustesse du marché de l'habitation et de la forte croissance des nouvelles constructions, à une augmentation considérable des apports de tiers découlant principalement du financement provenant d'autres gouvernements et à une augmentation des revenus non fiscaux se rapportant au transport en commun, au stationnement et aux services des loisirs.

Revenus	2025
Impôt foncier	156 346 042 \$
Ventes, amendes et autres droits	46 666 555
Services fournis à d'autres gouvernements	5 969 197
Rendement sur les placements et autres revenus divers	3 686 115
Financement communautaire et subvention fédérale tenant lieu d'impôts	809 419
Apports de tiers :	
Financement des gouvernements fédéral et provincial lié aux infrastructures	41 057 391
Infrastructures financées par des promoteurs privés	5 010 761
Total des revenus	259 545 480 \$

Les revenus tirés des ventes, des amendes et des autres droits ont augmenté de 4,1 millions de dollars, ou 9,7 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les facteurs ayant contribué à cette augmentation sont liés aux domaines suivants : transport en commun, stationnements et garages, service des eaux et des égouts et revenus tirés des filiales.

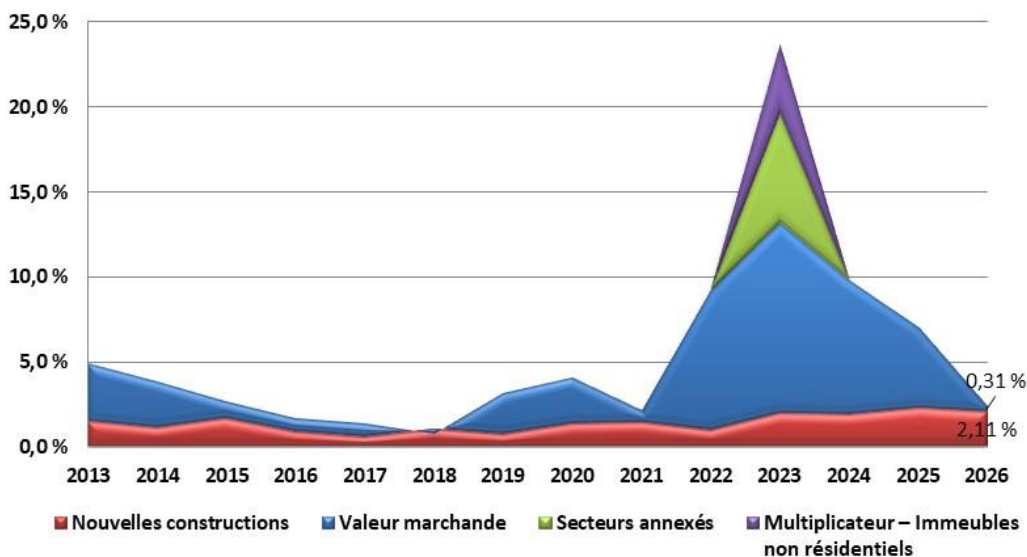
La hausse des coûts et l'accroissement des besoins de services publics demeurent les principaux facteurs menant à la négociation de nouveaux contrats de service. La Ville continue de négocier avec les collectivités avoisinantes des contrats visant notamment les services de sécurité incendie et de police à la Première Nation de St. Mary, les services de sécurité incendie aux DSL et les services de répartition 911 pour la région. L'objectif de ces contrats est d'obtenir le recouvrement complet des coûts pour les services fournis à d'autres entités gouvernementales. Il est important de souligner que la réforme de la gouvernance locale continuera d'avoir une incidence sur certains contrats dans l'avenir, notamment en ce qui concerne les services des loisirs.

Imprévisibilité de la croissance des revenus issus de l'impôt foncier

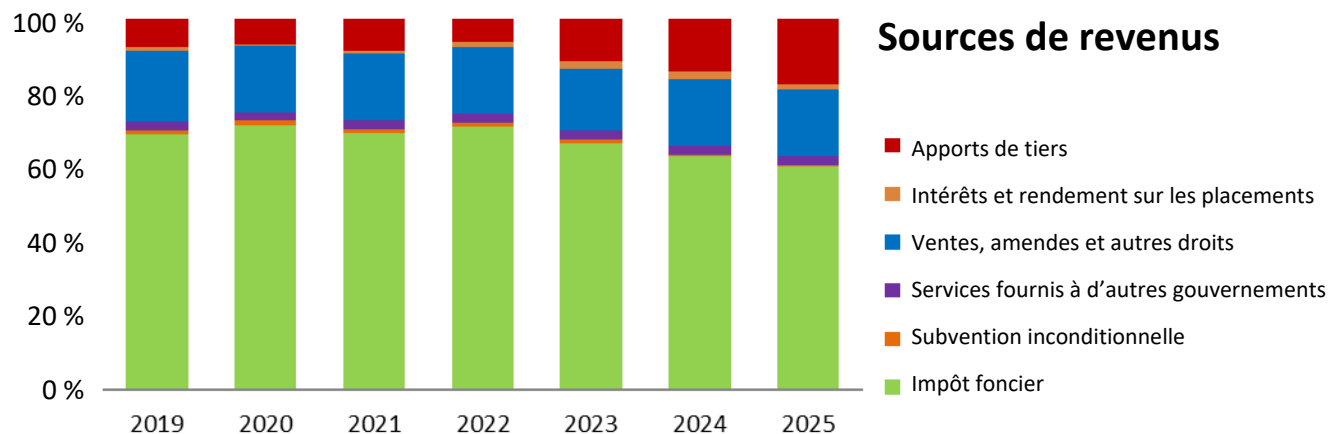
La croissance des revenus issus de l'impôt foncier de la Ville poursuivait sa tendance à la baisse, mais a rebondi après le gel de l'impôt foncier en 2018. La croissance de l'assiette de l'impôt foncier découle des nouvelles constructions et de l'augmentation de l'évaluation de la valeur marchande d'immeubles existants.

En 2025, l'assiette de l'impôt foncier au titre des nouvelles constructions a augmenté de 2,30 %, tandis que les évaluations de la valeur marchande ont augmenté de 4,68 % en raison de la vigueur de l'activité sur le marché de l'habitation qui a été observée pour une autre année. À plus long terme, l'assiette de l'impôt foncier pour 2026 devrait augmenter de seulement 2,42 % compte tenu du gel des évaluations mis en place par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, les évaluations de la valeur marchande augmenteront de seulement 0,31 %, alors que la croissance de 2,11 % restante sera générée par les nouvelles constructions. Pour 2026, un gel de l'évaluation de l'impôt foncier a de nouveau été imposé par la province, ce qui suscite de l'incertitude supplémentaire à l'égard des budgets. Outre le gel, le gouvernement provincial travaille sur une réforme de l'impôt foncier, laquelle pourrait entraîner des changements et encore plus d'incertitude.

Croissance de l'assiette de l'impôt foncier



La Ville continue de compter sur l'impôt foncier comme principale source de revenus. En 2025, l'impôt foncier comptait pour environ 60,2 % du total des revenus.

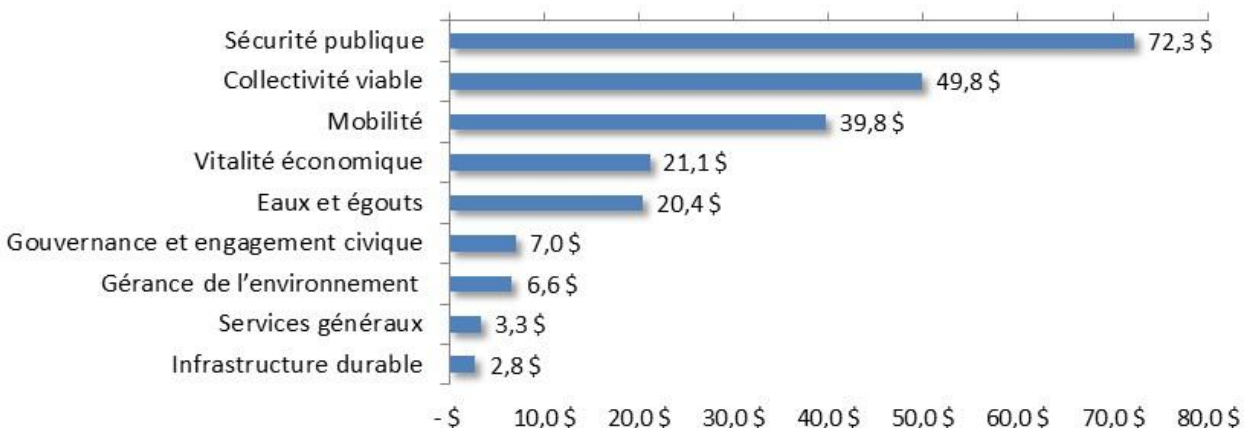


Le recours à l'impôt foncier est en partie imputable à une baisse de la subvention de financement et de péréquation communautaires provenant de la province du Nouveau-Brunswick. La subvention a diminué au cours d'une période de quatre exercices, passant de 5,78 millions de dollars en 2011 à 1,71 million de dollars en 2015. En 2025, la subvention de financement et de péréquation communautaires a représenté 0,5 % du total des revenus, contre 4,3 % en 2011. Pour 2026, une nouvelle formule de financement a été créée, ce qui a entraîné des changements aux revenus perçus par la Ville aux fins de l'exploitation et des investissements dans les projets de renouvellement d'immobilisations. La Ville tâche de tirer parti du financement provenant d'autres paliers du gouvernement pour faire avancer des projets en immobilisations. Il n'est toutefois pas garanti que ce financement soit mis à la disposition de la Ville dans les années à venir.

Charges en fonction des domaines de résultats du programme

Les charges sont présentées en fonction des domaines de résultats du programme. Les résultats du domaine collectivité sont réalisés par chaque domaine du programme et découlent de la prestation de services et de l'offre d'infrastructures municipales.

Charges en fonction des domaines de résultats du programme (en millions de dollars)



* Les services généraux et les autres coûts indirects sont réaffectés aux services externes.

Les charges sont liées aux salaires et aux avantages sociaux, aux produits et aux services, et aux coûts des infrastructures

Les charges annuelles présentées dans les états financiers comprennent les salaires et les avantages sociaux, les produits et les services, et l'amortissement des infrastructures. La dotation aux amortissements annuelle est calculée selon le coût historique des infrastructures et des actifs, divisée par leur durée de vie utile prévue.

En 2025, le total des charges a été de 223,1 millions de dollars, contre 190,7 millions de dollars en 2024, soit une hausse de 17,0 %.

Charges par type (en millions de dollars)	2025	2024	2023
Salaires	103,7 \$	89,6 \$	85,5 \$
Produits et services	90,7	71,4	52,3
Amortissement	27,1	25,5	24,5
Intérêts	0,6	0,7	0,8
Divers	1,0	3,5	2,7
	223,1 \$	190,7 \$	165,8 \$

Conventions collectives

Le plan tactique des ressources humaines de la Ville adopté en 2019 sert de base aux négociations que mène la Ville. Il repose sur le principe d'une rémunération juste et prévisible pour les employés de la Ville fondée sur le coût de la vie selon l'indice des prix à la consommation du Nouveau-Brunswick («IPC du N.-B.»). Depuis 2019, cinq unités de négociation qui représentent les employés de la Ville de Fredericton ont accepté le principe que les salaires prévus aux conventions collectives soient liés à l'IPC du N.-B. Il s'agit des sections locales 508 (travailleurs extérieurs), 1709 (travailleurs intérieurs), 1783 (transport en commun) et 3864 (techniciens et professionnels) du SCFP, ainsi que de la section locale 911 (service de police) de la FUCMA. La section locale 1053 (service d'incendie) de l'AIP a choisi de recourir au processus d'arbitrage relativement à sa convention, au terme duquel l'arbitre a tranché que les salaires seraient liés à l'IPC du N.-B., comme pour toutes les autres conventions collectives de la Ville. Le salaire des employés non syndiqués et du conseil est également lié à l'IPC du N.-B. Les contrats pour le service de police et le service d'incendie étant arrivés à échéance le 31 décembre 2024, les négociations sont en cours.

Les coûts risquent d'augmenter plus rapidement que les revenus

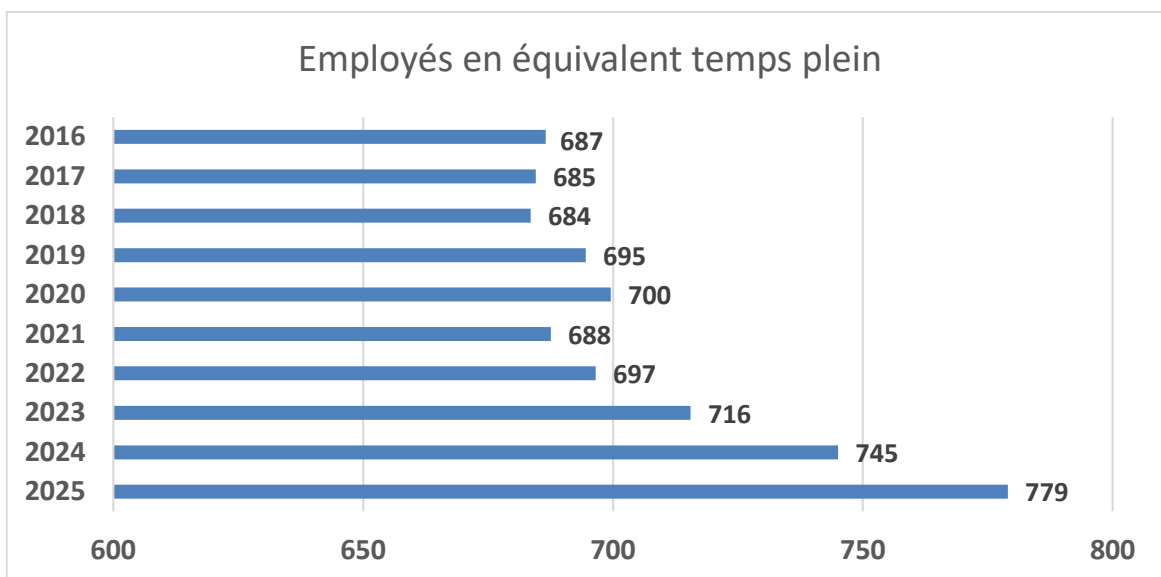
Les coûts liés à l'inflation pour la Ville ont augmenté plus rapidement que l'inflation, mesurée selon l'indice des prix à la consommation.

Pour 2025, cette tendance s'est maintenue. Les coûts élevés associés aux contrats non liés au personnel négociés à des montants supérieurs à l'IPC et les coûts élevés de construction rendent difficile la capacité d'offrir la même qualité de services. La Ville s'engage à cibler les possibilités qui lui permettront de contrebalancer la hausse des coûts. Depuis 2012, la Ville s'est efforcée de générer des économies cumulées de plus de 10,3 millions de dollars, ou 0,09 \$, au titre du taux d'impôt foncier. Cependant, la Ville pourrait devoir modifier les services si les coûts liés à l'inflation continuent d'augmenter plus rapidement que les revenus annuels.

En outre, la Ville a également réduit le taux d'impôt foncier pour la majorité des résidents, diminuant le taux d'impôt foncier intérieur de 0,1225 \$ par 100 \$ d'évaluation de 2022 à 2025 pour tenir compte du fait que les résidents subissent aussi les contrecoups de l'inflation.

Alignement de l'effectif sur la croissance de la collectivité et recherche d'un juste équilibre

Par le passé, le nombre d'employés en équivalent temps plein («ETP») a augmenté plus rapidement que les revenus. Cette situation a entraîné un déséquilibre entre les coûts des salaires et les revenus et, par conséquent, la nécessité de réduire la taille de l'effectif d'ETP. Vu la croissance importante de la collectivité et l'évolution des besoins, la Ville agit maintenant de façon stratégique en venant accroître l'effectif d'ETP dans les services qui sont nécessaires pour répondre aux besoins de notre collectivité en pleine croissance.



La Ville a comme mandat d'exploiter ses activités dans un cadre d'équilibre budgétaire

La Ville a comme mandat d'établir un budget en ayant recours à un budget de trésorerie assujéti aux lois provinciales pour chacun de ses fonds de fonctionnement, et elle se doit de maintenir un budget équilibré selon la comptabilité de trésorerie sans excédent ou déficit cumulatif au sein de ces fonds.

En 2025, le Fonds de fonctionnement général de la Ville a clos l'exercice avec un excédent des activités courantes de 1 963 187 \$, soit 0,8 % du total des revenus. Le Fonds du service des eaux et des égouts a clos l'exercice avec un budget de trésorerie excédentaire de 516 168 \$, soit 1,4 % du total des revenus.

Chaque exercice, la Ville doit consolider les activités des sociétés détenues par la Ville avec les activités régulières afin de présenter un excédent ou un déficit du Fonds de fonctionnement général à la province du Nouveau-Brunswick. Ces sociétés, y compris le Palais des congrès de Fredericton, e-Novations ComNet Inc. et Newmarket Properties Inc., ont donné lieu à une majoration de 1 080 959 \$ de l'excédent/du déficit consolidé annuel du Fonds de fonctionnement général. Les excédents d'exploitation générés par les filiales sont conservés par chaque société à des fins de réinvestissement dans les infrastructures nécessaires pour soutenir leurs activités.

L'excédent consolidé annuel comprend aussi des pertes de change latentes de 91 710 \$ et des gains latents sur les placements de 646 367 \$. Compte tenu des filiales et de l'incidence des gains de change latents et des pertes latentes sur les placements, l'excédent consolidé du Fonds de fonctionnement général de la Ville s'est établi à 3 598 803 \$, soit 1,5 % du total des revenus.

Des investissements dans les infrastructures sont nécessaires pour soutenir la prestation des services

Pour 2025, la Ville a présenté des immobilisations corporelles au coût historique de 1,148 milliard de dollars et un montant de 414 millions de dollars au titre du cumul des amortissements, pour une valeur comptable nette de 734 millions de dollars. Au cours de l'exercice, la Ville a comptabilisé une dotation aux amortissements de 27,1 millions de dollars. Afin de soutenir les niveaux actuels de prestation de services, la Ville doit remplacer des immobilisations à un taux plus élevé que le taux de leur amortissement afin de tenir compte des changements liés à la technologie, aux attentes en matière de services et à leur prestation et aux effets inflationnistes.

La dotation aux amortissements comptabilisée au titre des coûts de consommation des immobilisations (au coût historique) est nettement inférieure aux dépenses en immobilisations à engager pour remplacer les immobilisations (à leur prix courant).

L'infrastructure de la Ville est constituée d'immobilisations durables. La dotation aux amortissements annuelle est fondée sur le coût historique des immobilisations au moment de leur construction, qui est alors amorti sur la durée de vie utile de l'infrastructure. La vie utile des grandes infrastructures d'une municipalité s'étend de 15 à 80 ans, et les coûts de construction historiques sont bien plus bas que les coûts actuels de remplacement, de telle sorte que les charges totales comptabilisées au titre de l'amortissement des immobilisations tendent à être beaucoup plus basses que le coût actuel des investissements requis pour remplacer ces mêmes immobilisations.

En ayant recours aux normes comptables en vigueur dans le secteur public, la différence entre la dotation aux amortissements et le coût actuel du renouvellement des infrastructures donne lieu à un excédent annuel

Les états financiers audités de la Ville sont préparés conformément aux normes du Conseil en comptabilité dans le secteur public («CCSP»). Le CCSP exige que les gouvernements capitalisent les actifs à long terme et enregistrent une dotation aux amortissements aux coûts historiques tout au long de leur vie utile.

Les investissements en infrastructures sont comptabilisés comme une augmentation des immobilisations corporelles, comme il est indiqué dans les états de la situation financière consolidés, plutôt que comme une charge de trésorerie au cours de l'exercice. Les immobilisations sont alors amorties sur leur durée de vie utile, et le coût d'amortissement est comptabilisé comme une dotation aux amortissements à chaque exercice pendant la durée de vie utile de l'immobilisation.

En 2025, la dotation aux amortissements s'est élevée à 27,1 millions de dollars, tandis que l'investissement total pour les remplacements et les nouvelles infrastructures a été de 72,1 millions de dollars. La capitalisation des investissements à titre d'immobilisations et la comptabilisation de la dotation aux amortissements conformément aux normes du CCSP ont entraîné une charge annuelle inférieure de 45,0 millions de dollars au budget de fonctionnement en trésorerie de la Ville, car la dotation aux amortissements historique est beaucoup moins élevée que les coûts de remplacement actuels. Cette situation crée un excédent annuel au moment de présenter l'information financière aux fins de comptabilité dans le secteur public.

L'excédent consolidé est lié aux investissements dans les infrastructures et est soutenu par les apports de tiers

La Ville a clos l'exercice avec un excédent consolidé de tous les fonds de 36,5 millions de dollars et un excédent accumulé de 782 millions de dollars, par rapport à un excédent annuel de 44,9 millions de dollars et un excédent accumulé en fin d'exercice de 746 millions de dollars en 2024.

Les activités de la Ville sont gérées dans le cadre d'un budget équilibré en fonction des dépenses au comptant. Les excédents ou déficits de trésorerie liés au budget doivent, selon la loi, être inclus dans le budget de fonctionnement du deuxième exercice suivant. De ce fait, l'excédent annuel consolidé de 36,5 millions de dollars est constitué principalement des éléments suivants :

- Investissements au comptant dans des immobilisations dont le coût est supérieur au montant de l'amortissement comptabilisé au cours de l'exercice
- Apports de tiers en immobilisations et financement des infrastructures
- Remboursement de la dette

Tout au long de l'exercice, la Ville reçoit des apports au titre des infrastructures municipales de la part de promoteurs qui ont construit des rues, des trottoirs et des infrastructures d'aqueducs et d'égouts, et qui confient ensuite ces immobilisations à la Ville. Cela entraîne une augmentation des immobilisations corporelles ainsi qu'une hausse de l'assiette de l'impôt foncier. Au cours de l'exercice, les promoteurs ont fait un apport de 3,1 millions de dollars en immobilisations linéaires.

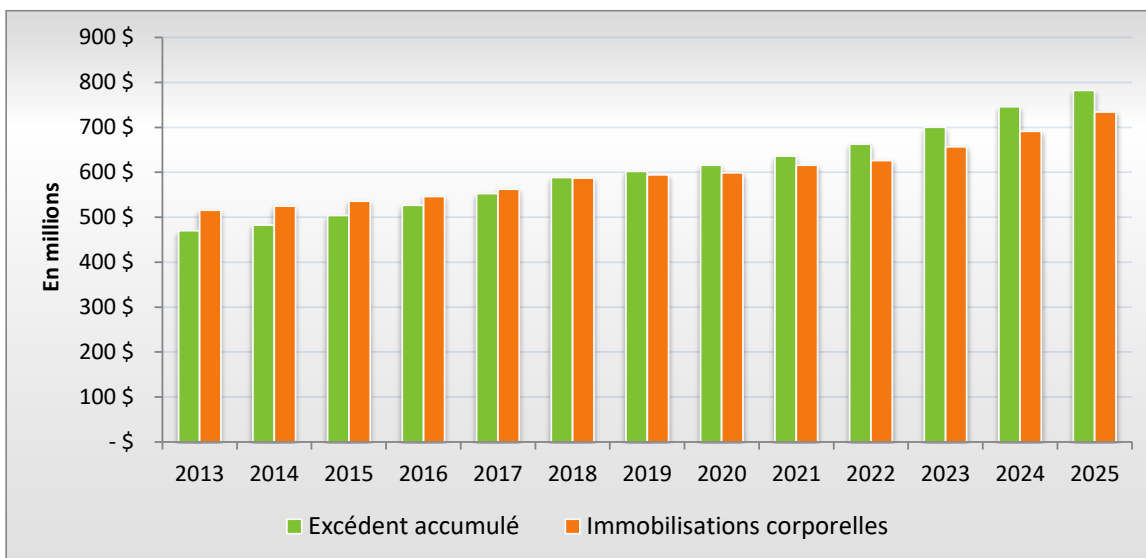
Les apports de tiers comprennent également des transferts gouvernementaux et des fonds pour d'importants projets en immobilisations. En 2025, les investissements des gouvernements fédéral et provincial dans les infrastructures ont été de 41,1 millions de dollars, compte tenu des apports relatifs au nouveau centre des arts de la scène, à l'amélioration du réseau de transport en commun, au logement abordable, ainsi qu'à d'autres projets liés au réseau routier et au service des eaux et des égouts.

Excédent accumulé lié aux investissements dans les infrastructures

L'excédent accumulé présenté dans l'état de la situation financière consolidé montre le montant net des actifs disponibles pour fournir des services aux résidents de la Ville. Il ne s'agit pas d'un excédent de trésorerie disponible aux fins de dépenses supplémentaires. En effet, le montant représente l'investissement cumulé dans les infrastructures au fil du temps.

Le graphique ci-après compare l'excédent accumulé avec la valeur comptable nette des immobilisations corporelles. L'excédent accumulé est constitué presque exclusivement d'investissements dans les infrastructures et immobilisations corporelles, car, selon la loi, la Ville ne peut accumuler aucun excédent de trésorerie lié à ses activités dans ce poste.

L'écart net entre l'excédent accumulé et la valeur des immobilisations corporelles présenté dans le graphique ci-dessous représente les stocks de fournitures et les actifs financiers en excédent du passif.



Les lecteurs des états financiers doivent faire preuve de prudence quant à leur interprétation de l'augmentation des immobilisations corporelles et de l'excédent accumulé.

La hausse de l'excédent accumulé ou des immobilisations corporelles n'indique pas nécessairement que l'état général des infrastructures existantes ou leur durée de vie anticipée s'améliorent ou que les exigences de trésorerie à venir pour remplacer les immobilisations sont réduites.

L'excédent accumulé représente la part que la Ville détient dans les immobilisations, c'est-à-dire la capacité future de la Ville d'utiliser les infrastructures pour assurer la prestation de services municipaux et obtenir des résultats du programme.

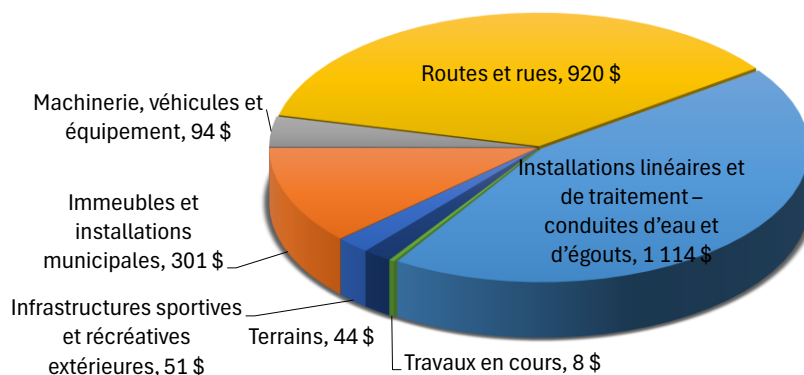
Les investissements dans les infrastructures appuient les résultats du programme

Au cours de 2025, la Ville a effectué d'importants investissements dans le remplacement des infrastructures existantes et l'ajout de nouvelles infrastructures afin d'atteindre les résultats prévus.

Domaine	Projet	Résultat – collectivité
Gérance de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Reconstruction coordonnée de la rue Northumberland, de la rue Crocket et de la rue Main pour remplacer des infrastructures ayant atteint la fin de leur vie utile et accroître la résilience aux inondations Aménagement de stations de remplissage des bouteilles d'eau réutilisables Installation de panneaux solaires à la gare routière de la rue Regent 	Collectivité et municipalité respectueuses de l'environnement qui s'adaptent aux changements climatiques et contribuent à les atténuer
Collectivité viable	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des travaux de construction du nouveau centre des arts de la scène Améliorations au parc du lac Killarney : <ul style="list-style-type: none"> Début des travaux de construction d'un terrain de jeu naturel Agrandissement des sentiers de vélo de montagne Poursuite des travaux de construction d'un parcours de disque-golf de 18 trous Construction de la place polyvalente de la garnison Remplacement du terrain en gazon synthétique du centre Grant-Harvey Renouvellement du parc de la rue Downing, y compris des améliorations à la patinoire extérieure Remplacement du toit de la piscine intérieure de Fredericton 	Aménagement de la collectivité pour qu'elle soit dynamique, bien gérée, branchée et active
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Investissement continu dans le renouvellement du réseau de transport Remplacement du tablier du pont Nashwaak Achat de quatre nouveaux autobus hybrides Ajout d'éclairage de sentier dans le tronçon entre le pont piétonnier Bill Thorpe et la rue Gibson Expansion et renouvellement du réseau de sentiers 	Construction d'une nouvelle infrastructure et ajout de nouveaux équipements pour un déplacement sécuritaire et une facilité d'accès aux environs de la collectivité
Sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition d'un nouveau camion autopompe et de lutte contre les incendies Reconstruction du stationnement du service de police Investissement continu dans le parc de véhicules du service de police Améliorations de l'équipement du service de police 	Services qui protègent les personnes et les biens, favorisant une collectivité sûre et sécuritaire pour tous
Eau et eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement des améliorations à l'usine de traitement de la rue Barker Reconstruction de deux stations de relèvement des eaux usées Achèvement de la construction d'un nouveau puits de production Investissement continu dans le remplacement coordonné des infrastructures linéaires du service des eaux et des égouts et de projets d'amélioration liés au réseau routier 	Infrastructure pour garantir un approvisionnement en eau potable sécuritaire

Description des infrastructures et déficit

Valeur totale du remplacement des infrastructures de 2 533 millions de dollars



Il existe un certain nombre d'immobilisations corporelles détenues par la Ville qui ont atteint leur fin de vie utile prévue, mais qui n'ont pas encore été remplacées et sont toujours en service. Le coût de remplacement actuel de ces immobilisations est appelé le déficit au titre des infrastructures. Le déficit au titre des infrastructures n'est pas compris dans les chiffres des excédents annuels ou accumulés des états financiers consolidés.

Estimation du déficit au titre des infrastructures (en millions de dollars)

Infrastructures	2025	2024
Infrastructures sportives et récréatives extérieures	7,8 \$	8,9 \$
Immeubles et installations municipales	18,7	17,6
Machinerie, véhicules et équipement	13,6	15,1
Routes et rues	103,8	93,6
Installations linéaires et de traitement – conduites d'eau et canalisations d'égouts	210,8	204,2
	<u>354,7 \$</u>	<u>339,3 \$</u>

Réduction du déficit au titre des infrastructures grâce aux plans financiers à long terme et aux politiques budgétaires

La Ville s'emploie à réduire le déficit au titre des infrastructures grâce à ses politiques budgétaires et à ses plans financiers à long terme. Le plan financier à long terme du Fonds du service des eaux et des égouts et du Fonds de fonctionnement général prévoit un niveau de financement nécessaire pour le renouvellement des infrastructures qui stabilisera le déficit sur une période de 20 ans. Un examen approfondi du Fonds de fonctionnement général a été entrepris en 2023 et l'examen du Fonds du service des eaux et des égouts est prévu pour 2026.

Le conseil a aussi adopté ces plans financiers à long terme ainsi que les politiques budgétaires correspondantes afin d'atteindre les objectifs des plans. La politique sur la capacité d'endettement fixe à moins de 8 % du budget total récurrent le niveau de versements à effectuer sur la dette. La politique sur l'établissement des priorités au titre des immobilisations et l'investissement en immobilisations s'assure qu'au moins 75 % du budget d'investissement du Fonds de fonctionnement général est affecté au renouvellement des infrastructures existantes, alors que le Fonds du service des eaux et des égouts est fixé à 90 % en raison du montant du déficit plus élevé.

La réalisation des objectifs de renouvellement visant le remplacement des infrastructures est essentielle pour réduire le déficit au titre des infrastructures.

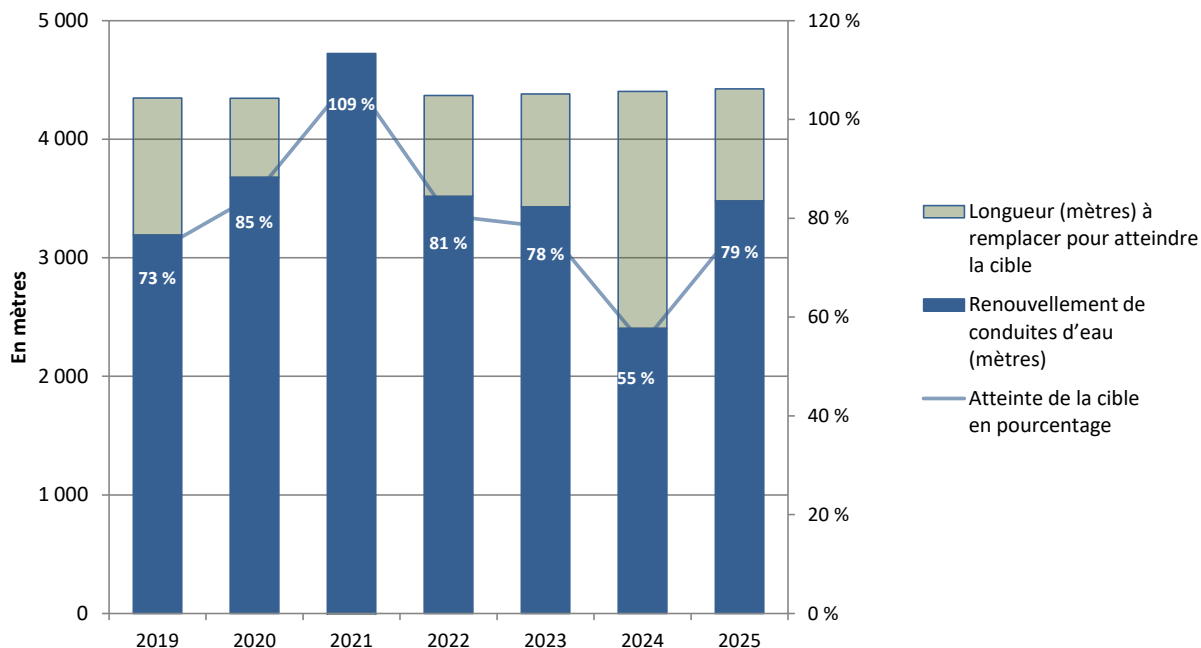
Les immobilisations linéaires au titre des conduites d'eau et des canalisations d'égouts représentent le plus grand déficit au titre des infrastructures

Les services des eaux et des égouts de la Ville de Fredericton exploitent dix puits importants d'approvisionnement en eau, deux usines de traitement des eaux, quatorze stations de pompage-relais et dix-sept réservoirs de stockage d'eau. Les eaux usées sont collectées et traitées à l'installation de la rue Barker ainsi qu'à l'étang de traitement des eaux usées. La distribution et la collecte de l'eau et des eaux usées sont effectuées au moyen de plus de 840 kilomètres de canalisations souterraines.

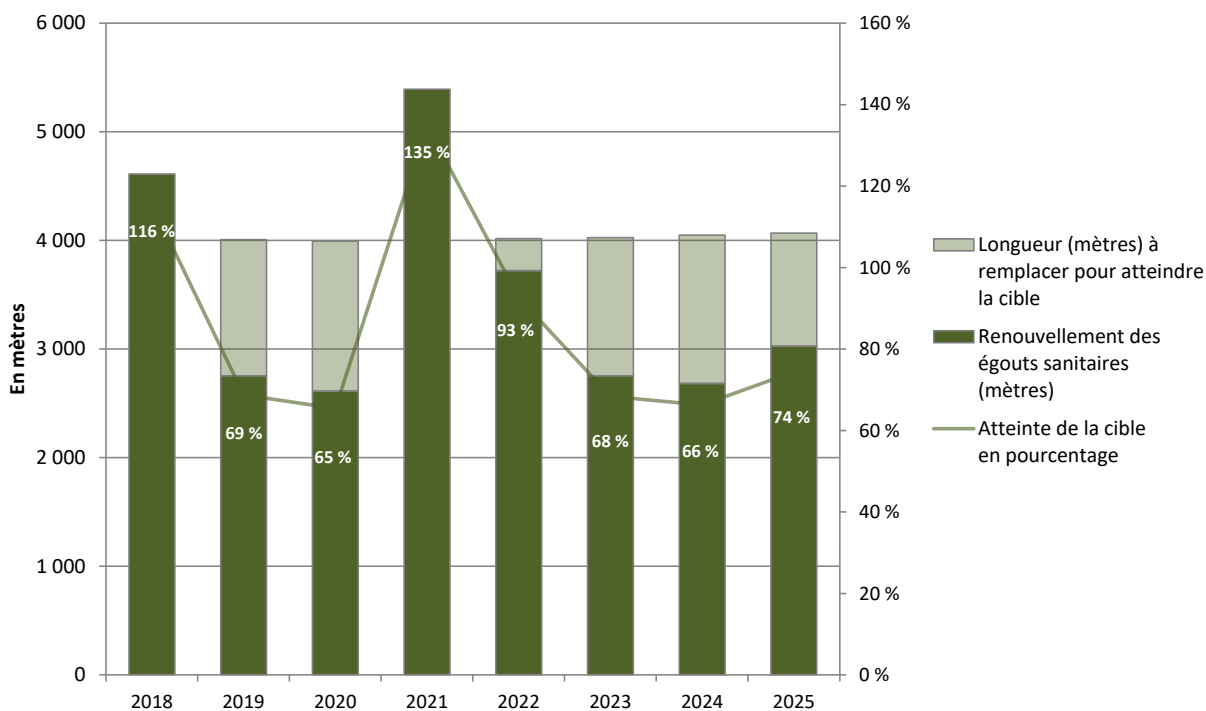
Immobilisations linéaires au titre des conduites d'eau et des canalisations d'égouts	Longueur totale (km)	Infrastructures en service au-delà de leur durée de vie utile		
		Longueur au titre du déficit (km)	En pourcentage du total	Coût de remplacement (en millions)
Conduites d'eau	438,2	111,0	25 %	128,1 \$
Égouts sanitaires	402,5	19,1	5 %	18,6 \$

Les conduites d'eau et les égouts sanitaires ont une durée de vie utile de 40 ans à 80 ans. Nombre d'entre eux sont toujours en service, malgré les estimations de durée de vie utile prévue. Un taux de renouvellement minimal de 1 % par année de la longueur totale de l'infrastructure doit être atteint pour assurer le maintien d'un réseau souterrain durable.

Renouvellement des conduites d'eau par rapport à la cible



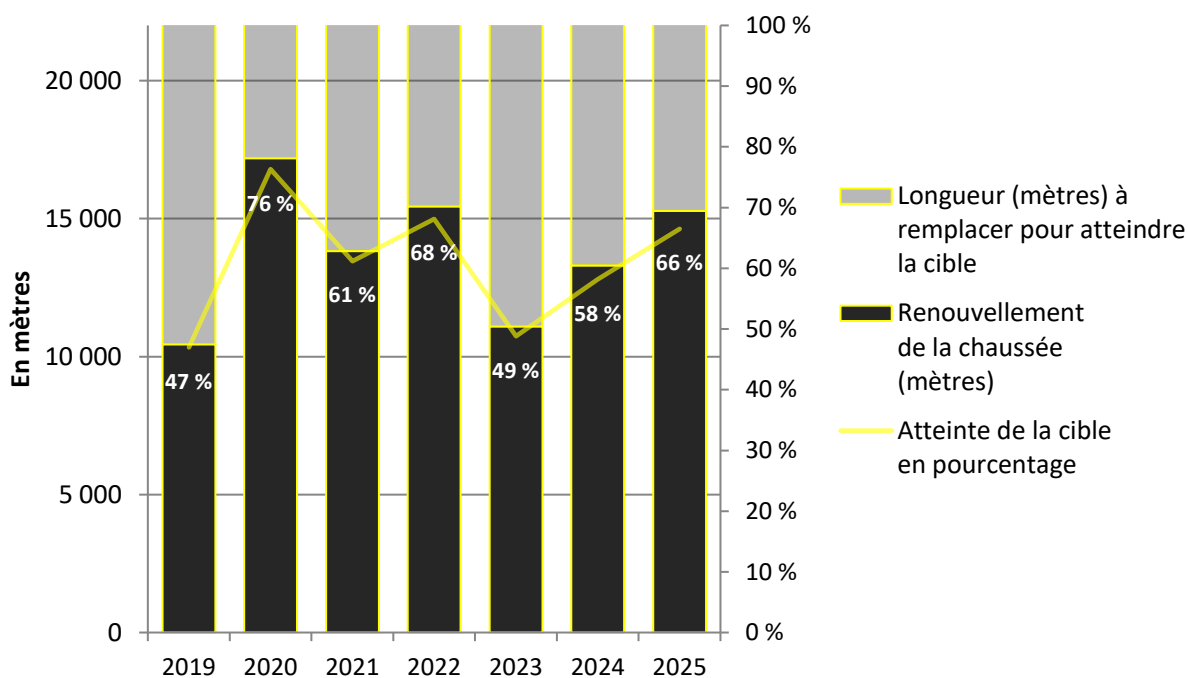
Renouvellement des égouts sanitaires par rapport à la cible



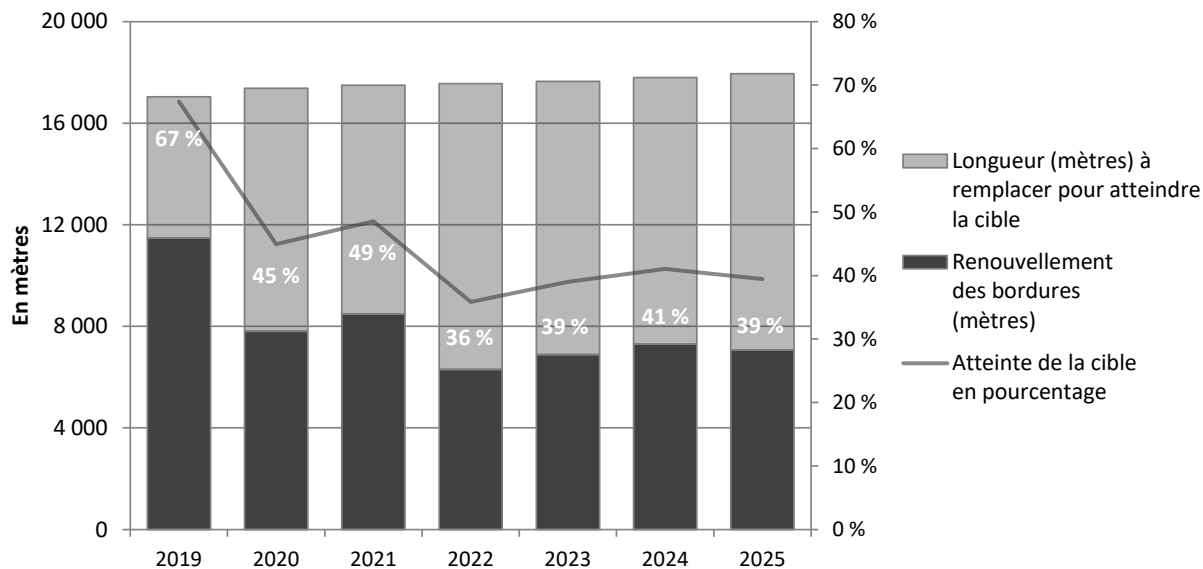
Les immobilisations au titre des routes et des rues nécessitent un réinvestissement important afin de maintenir la qualité du service

Immobilisations linéaires au titre des routes et rues	Longueur totale (km)	Infrastructures en service au-delà de leur durée de vie utile		
		Longueur au titre du déficit (km)	En pourcentage du total	Coût de remplacement (en millions)
Chaussées	376,6	74,1	20 %	20,4 \$
Couche de base de la chaussée	381,0	37,6	10 %	51,8 \$
Bordures	583,1	67,7	12 %	14,2 \$
Trottoirs	261,9	21,8	8 %	9,0 \$

Renouvellement de la chaussée par rapport à la cible

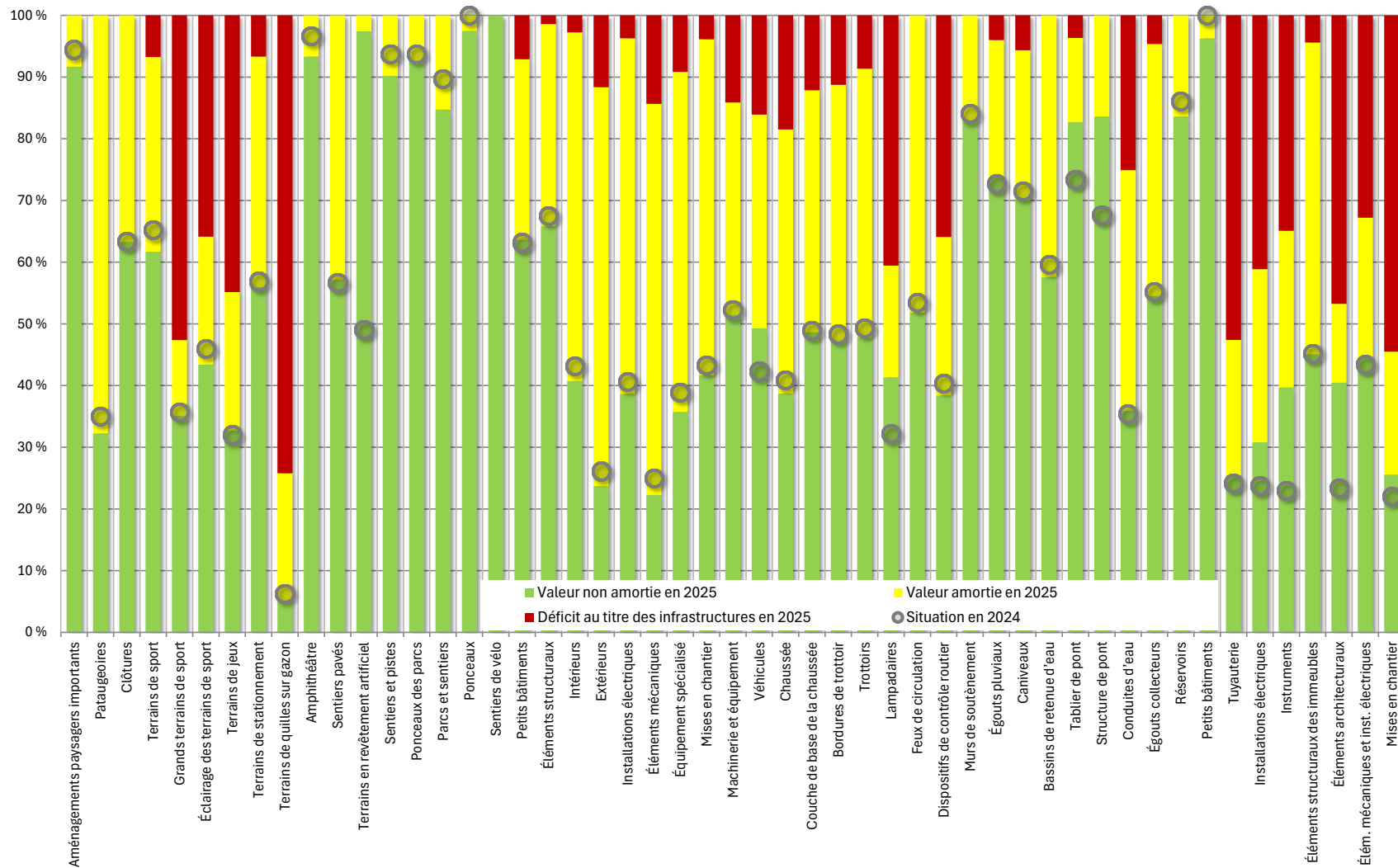


Renouvellement des bordures par rapport à la cible



En plus des immobilisations qui ont déjà dépassé leur durée de vie utile prévue, un certain nombre d'immobilisations ont presque atteint leur durée de vie utile prévue ou ont été partiellement utilisées. Le tableau de la page suivante présente le pourcentage relatif par catégorie des immobilisations qui ont déjà atteint la fin de leur durée de vie utile prévue ainsi que la durée de vie utile déjà amortie dans le portefeuille d'immobilisations, et la durée non amortie ou la durée de vie utile résiduelle.

État des infrastructures



Évaluation des tendances financières

La dette constitue une mesure importante de la santé financière et des perspectives de la Ville de Fredericton. La dette nette représente le futur montant des revenus requis pour financer les engagements existants et indique la capacité d'absorber des dépenses supplémentaires. Elle est calculée comme les obligations financières totales de la Ville, à court terme et à long terme, moins les actifs financiers courants.

Variation de l'excédent net

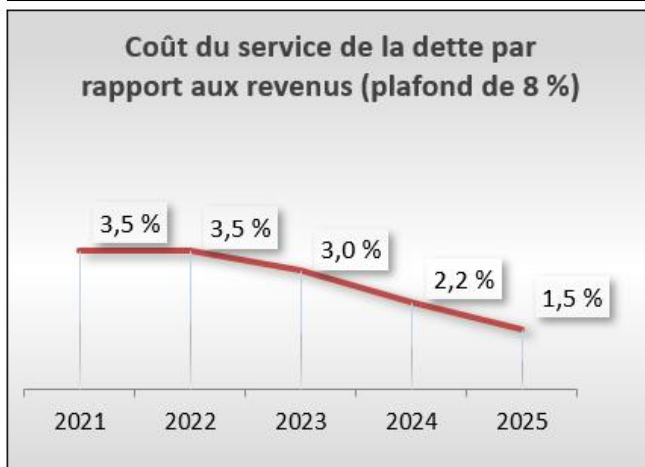
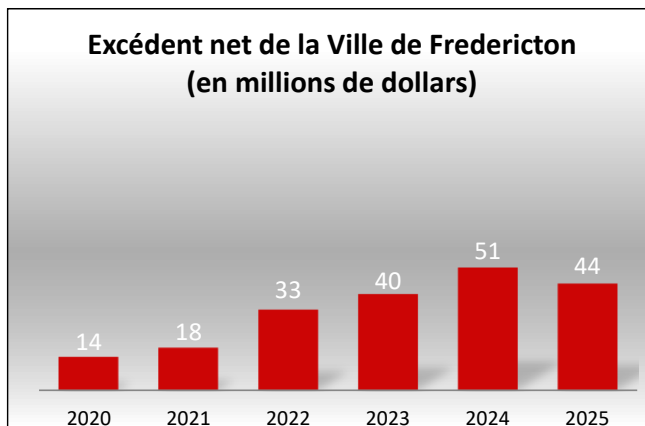
La Ville a enregistré une augmentation de l'excédent net dans quatre des cinq derniers exercices. En 2025, la Ville a constaté une diminution de l'excédent net en raison de la décomptabilisation de ses actifs du régime de retraite attribuable au règlement du régime de retraite à prestations déterminées.

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'excédent net a diminué, pour s'établir à 44 millions de dollars.

Coûts du service de la dette

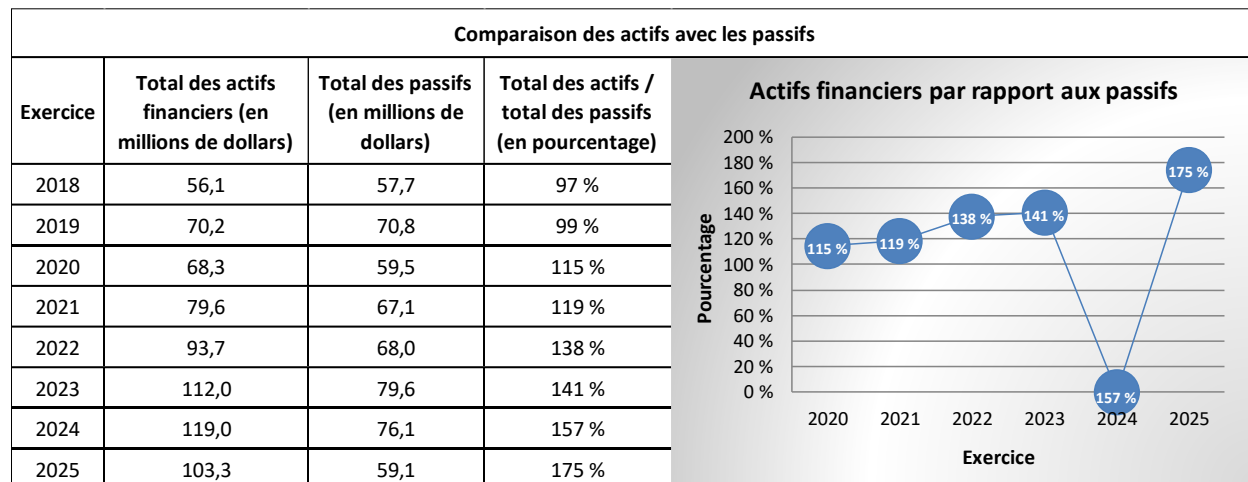
Les coûts du service de la dette ont été de 1,5 % du total des revenus en 2025. Le plan financier à long terme établit un plafond cible du service de la dette correspondant à 8 % du total des revenus récurrents.

- Des coûts du service de la dette de 3,8 millions de dollars ont été enregistrés en 2025, dont 0,6 million de dollars en intérêts et 3,2 millions de dollars en remboursements du capital.



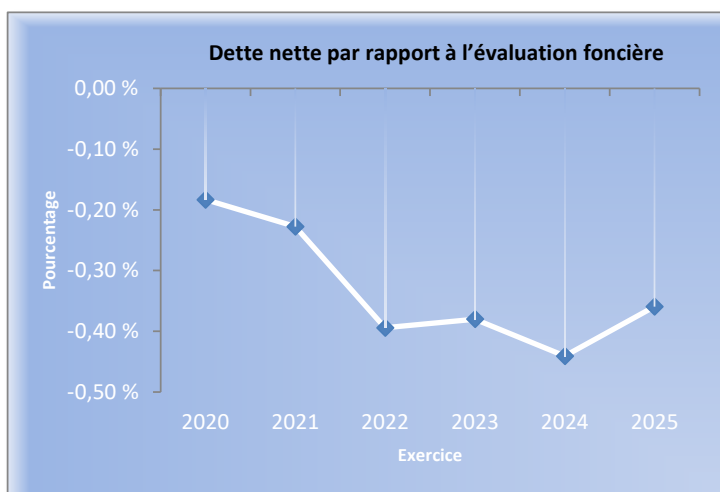
Évolution positive du ratio actif-passif

En 2025, la Ville a continué à rembourser la dette en cours. En outre, la Ville a reçu plus d'apports provenant d'autres ordres de gouvernement pour des projets d'infrastructures, ce qui a eu pour effet de réduire le coût décaissé pour ces projets. Il en résulte une augmentation du ratio des actifs financiers par rapport au total des passifs, ce qui représente un indicateur favorable de la durabilité financière.



Capacité financière du contribuable

Le niveau de la dette nette par rapport à la valeur totale de l'assiette de l'impôt foncier a une incidence sur la flexibilité de la Ville à assumer des coûts additionnels dans l'avenir. Cette tendance s'améliore, tandis que l'assiette de l'impôt foncier augmente et que la dette nette diminue. Il s'agit d'un indicateur de la capacité de la Ville à recourir au financement par emprunt, à l'avenir, pour des projets d'envergure sans qu'il y ait une incidence négative sur la capacité des contribuables de payer l'impôt foncier.

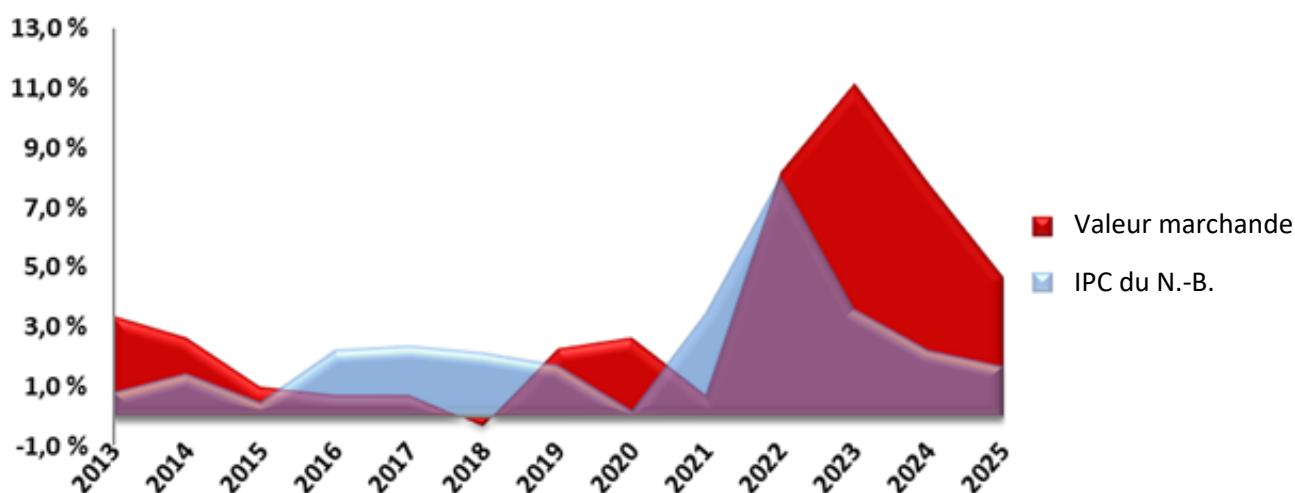


Fardeau fiscal municipal

En 2024, l'effort fiscal municipal de Fredericton, dans l'ensemble, s'est chiffré à 5,0 %, c'est-à-dire que pour l'unité résidentielle moyenne 5,0 % du revenu du ménage est affecté aux taxes municipales et au service des eaux et des égouts. Les ménages dont le revenu est plus élevé paient un montant de taxe plus élevé, mais le pourcentage de leur revenu affecté à la taxe est moins élevé. La Ville offre une grande gamme de services et beaucoup de valeur à l'ensemble de ses contribuables, le tout demeurant abordable. Même pour les ménages à plus faible revenu, l'effort fiscal est abordable, compte tenu des services offerts.

En 2025, les évaluations foncières ont augmenté de 4,68 % à la suite du gel des évaluations foncières, tandis que l'IPC du N.-B. a progressé de 1,68 % au cours de l'exercice. Au cours des dix derniers exercices, les évaluations des propriétés ont augmenté de 3,9 % par an en moyenne, tandis que la progression moyenne de l'IPC du N.-B. a été de 2,8 %. Ainsi, l'impôt foncier est demeuré relativement stable en regard des autres dépenses des ménages.

Évaluation de la valeur marchande par rapport à l'IPC du N.-B.



Augmentation de l'excédent par rapport à l'évaluation foncière

L'excédent accumulé mesure les résultats d'exploitation actuels et ceux des exercices antérieurs. La comparaison de la croissance de l'excédent accumulé par rapport à la croissance de l'économie est un indicateur de durabilité financière.

L'excédent accumulé a augmenté en raison des investissements dans les infrastructures et l'excédent accumulé global a augmenté par rapport à l'économie (comme mesuré selon l'assiette de l'impôt foncier). La tendance à la hausse de l'excédent par rapport à l'évaluation foncière se poursuit et est un indicateur favorable de durabilité financière.

Néanmoins, la croissance de l'assiette de l'impôt foncier en raison des constructions neuves est une source de financement importante utilisée pour soutenir les services et les infrastructures existants. Pour atténuer ce risque, la Ville a recours à deux principales stratégies de planification :

- Accroître la densité du développement pour optimiser les services et les aménagements
- Favoriser le développement au moyen d'utilisations mixtes

La Ville bénéficie aussi de mesures de stimulation et d'autres transferts du gouvernement pour des projets en immobilisations majeurs qui ont entraîné une augmentation de l'excédent accumulé.

Risques et incertitudes

La Ville a recensé certaines expositions au risque liées à sa durabilité financière et à sa capacité à honorer ses objectifs stratégiques.

Les augmentations de coûts causées par l'inflation sur de nombreuses années ont une incidence importante sur les activités et le pouvoir d'achat. De plus, les retards dans les chaînes d'approvisionnement, le manque de ressources disponibles et le faible nombre d'offres de services reçues en réponse à de nombreux appels d'offres constituent des tendances que la Ville surveille étroitement pour déterminer les répercussions à long terme sur la prestation de services.

Fléchissement des revenus

- Malgré la hausse importante du montant des évaluations des propriétés pour la période 2022-2025, la croissance de l'assiette de l'impôt foncier devrait demeurer relativement faible et pourrait ne pas être suffisante pour compenser les autres pertes de revenus et suivre le rythme de l'augmentation des coûts, laquelle découle notamment de l'inflation extrêmement élevée et de la demande de nouveaux services. Un marché de l'immobilier vigoureux et une forte croissance des nouveaux aménagements et des nouvelles constructions permettront peut-être à la Ville de continuer à offrir les services actuels en respectant les limites budgétaires prévues.

Augmentation des coûts

- Les coûts liés au personnel représentent désormais 44,4 % [51,1 % en 2024] du total des coûts et devraient continuer d'augmenter en raison du plan tactique des RH et de la croissance de la Ville, ce qui engendre la nécessité d'ajouter des ressources.
- Les coûts liés au personnel de la Sécurité publique représentent 21,2 % des charges municipales globales. Les contrats de travail de la Sécurité publique ainsi que les montants consacrés aux salaires sont généralement négociés au moyen d'un processus d'arbitrage. Ce processus a pour effet de limiter les efforts de l'employeur liés au contrôle des coûts de la main-d'œuvre et d'accroître davantage les coûts des services de sécurité publique, car les augmentations au titre des contrats sont généralement évaluées par rapport à celles d'autres municipalités, ce qui fait bondir les salaires au-delà de l'inflation.

Risques financiers

- La volatilité des prix du pétrole a un effet important sur les budgets de fonctionnement de la Ville. Le carburant est un intrant majeur dans le fonctionnement général de la Ville et compte pour 1,1 % des dépenses totales. La Ville consomme pratiquement 1,8 million de litres de carburant par an pour faire fonctionner les autobus, les camions, la machinerie, et les véhicules des pompiers et des policiers. Chaque augmentation de 0,01 \$/litre du prix du carburant coûte à la Ville environ 18 000 \$ de plus par an. Le pétrole constitue aussi un facteur important dans le calcul du prix de l'asphalte pour des projets de construction. La Ville prend des mesures pour incorporer plus de véhicules hybrides et électriques en vue de réduire l'incidence de l'augmentation du prix du carburant.
- Les gains et les pertes de change sur le dollar US créent de la volatilité dans le cadre de la gestion d'un budget équilibré. Un dollar canadien en déclin permet de générer des gains sur les avoirs américains, mais rend plus coûteux les achats auprès de fournisseurs des États-Unis.

- La Ville est exposée au risque du taux d'intérêt sur ses débentures assorties de périodes d'amortissement de 20 ans qui ont commencé à venir en partie à échéance à compter en 2016 et les soldes devront être refinancés. La Ville doit faire des emprunts par l'entremise de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick. Si les taux obligataires à long terme augmentent ou si la cote de crédit de la province se dégrade, le taux d'intérêt sur les obligations de la Ville pourrait augmenter. Une augmentation de 1 % du taux d'intérêt pourrait entraîner une hausse des charges d'intérêt annuelles d'environ 200 000 \$.

Risques environnementaux

- Les risques environnementaux imputables aux changements climatiques et aux conditions hivernales extrêmement rigoureuses peuvent exiger des investissements supplémentaires importants dans les infrastructures pour adapter les coûts d'exploitation à la nécessité de réagir aux sécheresses, aux tempêtes et aux catastrophes naturelles ou pour accroître ceux-ci.

Risques économiques

- La performance de l'économie provinciale a une incidence directe sur les attentes en matière de services municipaux. Par le passé, la mauvaise situation économique provinciale a mené au transfert des responsabilités et des coûts aux municipalités. De manière générale, la vigueur de l'économie influe sur la croissance de l'emploi, laquelle peut faire varier les revenus tirés du développement et de l'impôt foncier.
- Des investissements importants dans la revitalisation et le remplacement des infrastructures fragiles et âgées sont requis pour réduire le déficit au titre des infrastructures, maintenir les services municipaux et respecter les objectifs stratégiques.
- Les changements climatiques ont une incidence sur les infrastructures détenues par la Ville et nécessitent la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation.

Stratégies et techniques de gestion des risques

La Ville emploie un certain nombre de stratégies pour atténuer son risque financier. Les stratégies financières visent à soutenir la Ville à long terme et sont centrées sur un plan financier à long terme, un processus d'établissement des budgets en fonction des résultats et une culture d'entreprise axée sur les améliorations, l'innovation et la réalisation d'économies dans la prestation de services.

Plan municipal

- *Imagine Fredericton*. Il s'agit d'un appel à l'action lancé en 2016 aux citoyens, aux entreprises, au conseil municipal, au maire et aux directeurs, aux membres de la Division de la planification et aux employés de la Ville. *Imagine Fredericton* est le slogan utilisé pour publiciser l'étape de la consultation publique sur le nouveau plan municipal que la Ville a amorcé en 2015. Le plan municipal actuel a été adopté par le conseil en 2007. Le nouveau plan municipal tient compte des commentaires du public et des professionnels de la Division de la planification et des employés pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie de croissance pour la Ville. Le plan municipal révisé fournira une orientation pour les investissements dans les infrastructures, l'utilisation et l'aménagement des terrains, et la prestation des services de la Ville. Le plan municipal est le document stratégique principal sur lequel les plans financiers à long terme, les plans stratégiques et le budget établi en fonction des résultats reposeront.

Plans financiers à long terme

- Le conseil continue à adopter un plan financier stratégique à long terme pour le Fonds de fonctionnement général afin de réduire le déficit au titre des infrastructures, d'établir des limites au titre de l'endettement et de fournir des niveaux de financement durables pour payer le coût des services et des infrastructures.
- Politiques d'emprunt de capitaux destinées à maintenir la durabilité financière; le plan stratégique à long terme fixe une cible maximum de 8 % des revenus pour les frais de service de la dette.
- Le conseil a aussi adopté un plan financier à long terme pour le service de distribution d'eau et les égouts, qui sera renouvelé en 2026.

Budget établi en fonction des résultats

- En 2018, la Ville a poursuivi le remaniement de son processus budgétaire pour créer un système stratégique de gestion financière et de gouvernance qui permet d'établir le budget en fonction des domaines de résultats. L'établissement d'un budget selon les résultats consacre les sommes du budget à des secteurs qui permettent d'obtenir les meilleurs résultats pour les citoyens et qui maximisent la valeur que les citoyens reçoivent en échange des montants payés en impôts, tout en maintenant et en améliorant la prestation de services.
- Le processus crée un alignement entre le personnel et le conseil et offre la flexibilité nécessaire pour répondre aux préoccupations les plus importantes de la collectivité dans le cadre d'un niveau de financement durable.

Stratégies

- Les stratégies visant à cibler des investissements stratégiques dans les secteurs qui produisent les meilleurs résultats pour les résidents sont placées en priorité dans le plan d'action annuel, qui présente l'alignement et l'orientation stratégiques aux services par l'entremise du conseil et du directeur général. Les services utilisent le plan d'action pour élaborer des plans à l'échelle des services pour obtenir des résultats. Les tableaux de bord créés régulièrement et faisant l'objet de suivis réguliers ainsi que les résolutions du conseil liées aux priorités se trouvent à l'adresse <https://www.fredericton.ca/fr/votre-administration/le-maire-et-le-conseil-municipal/tableau-de-bord-des-resolutions>.

Indicateurs de santé financière

La présente analyse donne une vue plus étendue de la santé financière de la Ville, tout en indiquant les tendances au fil du temps. L'information complète les états financiers audités, qui reflètent seulement la situation financière de la Ville à un moment donné.

	Indicateur	Objectif	2021	2022	2023	2024	2025	Analyse
Durabilité	Actifs sur passifs	Mesure à quel point le gouvernement finance ses activités en émettant des titres d'emprunt	10,41	10,64	9,71	10,81	14,24	Favorable
	Actifs financiers sur passifs	Indique si des revenus futurs seront nécessaires pour régler des transactions passées	119 %	138 %	141 %	157 %	175 %	Favorable
	Dettes nettes sur total des revenus (%)	Indique si le règlement des transactions passées prendra plus de temps que prévu	-11 %	-20 %	-20 %	-22 %	-17 %	Neutre
	Dettes nettes sur évaluation foncière	Indique la relation entre la dette nette et l'activité économique	-0,23 %	-0,39 %	-0,38 %	-0,44 %	-0,36 %	Favorable
	Excédent accumulé (déficit) sur évaluation foncière	Mesure la somme des résultats d'exploitation actuels et de ceux de tous les exercices précédents comparativement à la croissance de l'économie	8,19 %	7,81 %	6,68 %	6,47 %	6,35 %	Neutre
	Charges totales sur évaluation foncière	Montre la tendance des dépenses du gouvernement au fil du temps par rapport à la croissance de l'économie	1,81 %	1,66 %	1,58 %	1,66 %	1,81 %	Neutre

	Indicateur	Objectif	2021	2022	2023	2024	2025	Analyse
Flexibilité	Frais du service de la dette sur les revenus	Mesure à quel point les décisions d'emprunt passées limitent la capacité de respecter les engagements actuels tant sur le plan des finances que sur celui du service de la dette	3,15 %	3,20 %	1,96 %	2,19 %	1,47 %	Favorable
	Valeur comptable nette des immobilisations sur le coût des immobilisations	Mesure la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles disponibles pour procurer des produits ou des services	64,05 %	63,32 %	63,32 %	63,54 %	63,94 %	Neutre
	Sources de revenus sur évaluation foncière	Mesure à quel point le revenu est retiré du circuit économique	1,82 %	1,78 %	1,66 %	1,70 %	1,68 %	Neutre
Vulnérabilité	Transferts du gouvernement sur le total des revenus	Mesure la dépendance à l'égard d'un autre palier du gouvernement	12,15 %	9,87 %	14,66 %	16,98 %	20,36 %	Neutre
	Dette en devises sur dette nette	Mesure la vulnérabilité potentielle du gouvernement à l'égard des variations des devises	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	La dette est financée par l'intermédiaire du MCBB en fonds canadiens.

La **durabilité** est le degré auquel un gouvernement peut maintenir ses obligations financières existantes, à la fois sur le plan de ses engagements de service et de ses engagements publics et financiers auprès des créanciers, des employés et d'autres parties, sans augmentation de la dette ni du fardeau fiscal dans l'économie au sein de laquelle il exerce ses activités. La durabilité financière est un élément important à inclure dans une évaluation de la situation financière, car elle décrit la capacité qu'a un gouvernement de gérer ses engagements de service et engagements financiers et le fardeau de sa dette. Elle décrit aussi les répercussions que le niveau de la dette pourrait avoir sur la prestation des services. Par exemple, un gouvernement dont la dette nette croît plus rapidement que le produit intérieur brut (PIB) court le risque de ne pas être en mesure de maintenir les niveaux de service.

La **flexibilité** est le degré auquel un gouvernement peut faire varier sa dette ou son fardeau fiscal dans l'économie où il exerce ses activités pour respecter ses obligations financières existantes, à la fois sur le plan de ses engagements de service et de ses engagements publics et financiers auprès des créanciers, des employés et d'autres parties. La flexibilité fournit de l'information sur la façon dont un gouvernement gère ses finances. Un gouvernement qui augmente ses emprunts actuels réduit sa flexibilité future de réagir quand des circonstances économiques défavorables surviennent. De la même façon, une hausse des impôts et taxes ou des frais imputés aux usagers ou un fardeau fiscal plus élevé réduisent la capacité d'un gouvernement d'augmenter les impôts et taxes dans l'avenir quand il approche de la limite que les citoyens et les entreprises sont prêts à assumer.

La **vulnérabilité** est le degré auquel un gouvernement dépend des sources de financement en dehors de son contrôle ou de son influence ou est exposé aux risques qui pourraient entraver sa capacité de respecter ses obligations financières existantes à la fois sur le plan de ses engagements de service et de ses engagements publics et financiers auprès des créanciers, des employés et d'autres parties. La vulnérabilité est un élément important de la situation financière, car elle fournit de l'information sur la dépendance d'un gouvernement à l'égard des sources de financement en dehors de son contrôle direct ou de son influence ainsi que sur son exposition au risque. Un gouvernement dont la vulnérabilité est relativement basse exerce un plus grand contrôle sur sa situation financière.

États financiers

VILLE DE FREDERICTON

États financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	F-1
État de la situation financière consolidé	F-3
État des résultats et de l'excédent accumulé consolidé	F-4
État de la variation de l'excédent net consolidé	F-5
État des gains de réévaluation consolidé	F-6
État des flux de trésorerie consolidé	F-7
Notes complémentaires	F-8

Rapport de l'auditeur indépendant

Madame la Mairesse et membres du conseil municipal de la
Ville de Fredericton

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la **Ville de Fredericton** [la «Ville»], qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2025, et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de l'excédent net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public du Canada.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés modifiés et retraités» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés modifiés et retraités au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 28 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent le rapport de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés modifiés et retraités et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés modifiés et retraités ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés modifiés et retraités, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés modifiés et retraités ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés modifiés et retraités

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés modifiés et retraités conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés modifiés et retraités exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés modifiés et retraités, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés modifiés et retraités pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés modifiés et retraités prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés modifiés et retraités comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés modifiés et retraités au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés modifiés et retraités, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés modifiés et retraités représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst + Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

VILLE DE FREDERICTON

État de la situation financière consolidé

Aux 31 décembre

	2025	2024 (retraité)
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 2]	77 557 735 \$	92 886 844 \$
Placements	4 626 986	2 678 750
Débiteurs	21 110 345	23 476 981
Actifs au titre des prestations de retraite constituées [note 17]	-	8 072 700
	103 295 066 \$	127 115 275 \$
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	18 595 919 \$	23 250 531 \$
Revenus reportés	6 277 080	5 527 771
Virements gouvernementaux reportés [note 4]	11 753 979	21 269 833
Dépôts [note 3]	927 844	891 844
Dettes à long terme [note 5]	19 985 291	23 357 474
Obligation à long terme [note 17]	589 143	885 858
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations [note 18]	683 728	869 671
Régime complémentaire de retraite à l'intention de la haute direction [note 8]	277 500	284 000
	59 090 484 \$	76 336 982 \$
Excédent net	44 204 582 \$	50 778 293 \$
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles [note 20]	734 279 923 \$	691 334 928 \$
Stocks de fournitures	3 702 110	3 619 473
	737 982 033 \$	694 954 401 \$
Excédent accumulé	782 186 615 \$	745 732 694 \$
Excédent accumulé composé de ce qui suit :		
Excédent accumulé lié aux activités	780 694 584 \$	744 988 894 \$
Gains de réévaluation cumulés	1 492 031 \$	743 800 \$
	782 186 615 \$	745 732 694 \$

Éventualités [note 11]

Voir les notes complémentaires.

Approuvé par :

Kate Rogers, mairesse

Alicia Keating, trésorière

VILLE DE FREDERICTON

État des résultats et de l'excédent accumulé consolidé

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel (retraité)
Revenus			
Impôt foncier	156 346 042 \$	156 346 042 \$	148 212 547 \$
Subvention de financement et de péréquation communautaires	805 011	805 015	1 207 516
Rajustement au titre de la subvention fédérale tenant lieu d'impôts	4 404	4 404	4 466
Services fournis à d'autres gouvernements	5 508 503	5 969 197	5 393 656
Ventes, amendes et autres droits	37 500 469	46 666 555	42 554 377
Intérêt et rendement sur les placements	560 000	3 686 115	4 830 726
Apports de tiers	-	46 068 152	33 408 146
	200 724 429 \$	259 545 480 \$	235 611 434 \$
Charges			
Services gouvernementaux généraux	2 622 308 \$	3 277 520 \$	3 019 355 \$
Infrastructure durable	4 086 187	2 766 164	3 270 371
Vitalité économique	15 074 128	21 147 482	17 851 750
Gérance de l'environnement	6 310 154	6 599 993	7 171 104
Gouvernance et engagement civique	6 668 494	7 014 013	5 830 563
Collectivité viable	29 853 690	49 822 681	38 986 040
Mobilité [y compris le transport en commun]	39 099 715	39 763 462	37 374 977
Sécurité publique [note 16]	64 146 464	72 297 547	57 713 541
Service des eaux et des égouts	19 832 597	20 402 697	19 451 953
	187 693 737 \$	223 091 559 \$	190 669 654 \$
Excédent annuel	13 030 692 \$	36 453 921 \$	44 941 780 \$
Gains de réévaluation	-	(748 231)	(337 188)
Excédent annuel lié aux activités	13 030 692 \$	35 705 690 \$	44 604 592 \$
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	755 580 045	744 988 894	700 384 302
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	768 610 737 \$	780 694 584 \$	744 988 894 \$

Voir les notes complémentaires.

VILLE DE FREDERICTON

État de la variation de l'excédent net consolidé

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel (retraité)
Excédent annuel lié aux activités	13 030 692 \$	35 705 690 \$	44 604 592 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(37 953 102)	(72 051 654)	(65 060 466)
Cession d'immobilisations corporelles	4 222 261	2 030 643	5 388 894
Amortissement d'immobilisations corporelles	22 968 188	27 076 016	25 448 079
Diminution (augmentation) des stocks de fournitures	-	(82 637)	207 928
	(10 762 653) \$	(43 027 632) \$	(34 015 565) \$
Augmentation (diminution) de l'excédent net, compte non tenu des gains de réévaluation nets	2 268 039	(7 321 942)	10 589 027
Gains de réévaluation	-	748 231	337 188
Variation de l'excédent net	2 268 039	(6 573 711)	10 926 215
Excédent net au début de l'exercice	50 778 293	50 778 293	39 852 078
Excédent net à la fin de l'exercice	53 046 332 \$	44 204 582 \$	50 778 293 \$

Voir les notes complémentaires.

VILLE DE FREDERICTON

État des gains de réévaluation consolidé

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2025	2024
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	743 800 \$	406 612 \$
Gains latents attribuables aux placements de portefeuille	748 231	337 188
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	1 492 031 \$	743 800 \$

Voir les notes complémentaires.

VILLE DE FREDERICTON

État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2025	2024 (retraité)
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	36 453 921 \$	44 941 780 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations corporelles	27 076 016	25 448 079
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	944 614	5 388 894
Apports d'immobilisations corporelles	(3 113 389)	(3 510 494)
Gain latent sur les placements	(748 231)	(337 188)
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	14 057	22 854
Perte sur le règlement de régimes de retraite	8 072 700	-
Emplois		
Variation du fonds de roulement	(2 251 976)	(4 592 939)
Variation des actifs au titre des prestations constituées	(6 500)	(375 700)
Variation des revenus reportés	749 309	(836 696)
Variation des virements gouvernementaux reportés	(9 515 854)	(2 335 998)
Variation de l'obligation à long terme	(296 715)	(298 108)
Variation des stocks de fournitures	(82 637)	207 928
Règlement d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	(200 000)	-
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	57 095 315 \$	63 722 412 \$
Activités d'investissement en immobilisations		
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	1 086 029	1 346 610
Acquisition d'immobilisations corporelles	(68 938 265)	(61 549 972)
Flux de trésorerie des activités d'investissement en immobilisations	(67 852 236) \$	(60 203 362) \$
Activités de financement		
Remboursements sur la dette à long terme	(3 208 000)	(3 126 000)
Remboursements du capital des contrats de location-acquisition	(164 183)	(672 948)
Flux de trésorerie des activités de financement	(3 372 183) \$	(3 798 948) \$
Activités d'investissement		
Vente (acquisition) nette de placements à long terme	(1 200 005)	1 847 588
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(1 200 005) \$	1 847 588 \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(15 329 109)	1 567 690
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	92 886 844	91 319 154
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	77 557 735 \$	92 886 844 \$

Voir les notes complémentaires.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. Principales méthodes comptables

i) Entité publiante

Les états financiers consolidés de la Ville de Fredericton [la «Ville»] reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les charges, les gains et les pertes de réévaluation, les variations de la dette nette et l'excédent accumulé de l'entité publiante. L'entité publiante est composée de tous les organismes responsables de l'administration de leurs affaires et ressources devant le conseil municipal et détenus par la Ville. Les soldes et opérations interfonds et intersociétés ont été éliminés. Les entités comprises dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

Sociétés détenues

e-Novations ComNet Inc.
Palais des congrès de Fredericton
Newmarket Properties Inc.

ii) Méthode comptable

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entités du secteur public, telles qu'elles ont été établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [«CCSP»] des Comptables professionnels agréés du Canada.

iii) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés selon la comptabilité d'exercice à mesure qu'ils sont gagnés et qu'ils peuvent être évalués. Les revenus reçus avant d'avoir été gagnés sont constatés comme des revenus reportés jusqu'à ce qu'ils soient gagnés.

iv) Constatation des charges

Les charges sont constatées selon la comptabilité d'exercice à mesure qu'elles sont engagées et évaluées en fonction de la réception des produits ou services et de l'obligation à payer.

v) Stocks de fournitures

Les stocks sont évalués au coût ou au coût de remplacement net, selon le montant le moins élevé, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

vi) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels utilisés pour la prestation de services municipaux et pour l'administration municipale ainsi que pour la construction ou l'entretien d'autres immobilisations corporelles détenues par la Ville. Elles seront utilisées de manière périodique pour une période dépassant un an et ne constituent pas des biens excédentaires détenus en vue d'une revente ou d'une cession. Les études et les plans directeurs ne sont pas considérés comme des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel inclut tous les montants directement attribuables à l'acquisition, à la construction, à la mise en valeur et à l'amélioration d'une immobilisation, et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue. L'amortissement commence au cours de l'exercice suivant la mise en service de l'immobilisation. Les immobilisations en cours de construction ne sont amorties qu'à partir de leur mise en service. Voici leur description et leur durée de vie utile :

	Durée de vie utile
Terrains : Tous les terrains détenus par la Ville, y compris les terrains sous les immeubles.	s. o.
Améliorations foncières : Incluent les grands projets d'aménagement paysager, les terrains de sport, les ponceaux, les voies pavées, les terrains de stationnement, les terrains de jeux et les actifs similaires.	15 à 80 ans
Immeubles : Tous les immeubles détenus par la Ville, sauf les installations de traitement, comme immobilisation unique ou divisée en ses composantes : les éléments structuraux, l'intérieur, l'extérieur, les éléments mécaniques, les installations électriques et l'équipement spécialisé ainsi que les mises en chantier.	20 à 60 ans
Machinerie et équipement : Incluent les actifs en technologies de l'information, les panneaux de signalisation, les boîtes de péage pour le transport en commun, le matériel du parc motorisé, les parcomètres, les améliorations locatives et les immobilisations similaires.	3 à 40 ans
Véhicules : Tous les véhicules de la Ville, y compris les voitures, les camions, les autobus et les immobilisations semblables.	6 à 20 ans
Immobilisations linéaires : Toutes les infrastructures des travaux publics, y compris les routes, les trottoirs, les lampadaires, les feux de circulation, les égouts pluviaux, les conduites d'eau et les égouts collecteurs.	15 à 80 ans
Installations des services de traitement des eaux et des eaux usées : Incluent les installations de traitement des eaux et des eaux usées divisées en leurs composantes : la tuyauterie / le matériel de traitement, les installations électriques et les instruments, les éléments structuraux, architecturaux et mécaniques ainsi que les mises en chantier.	10 à 60 ans

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

vi) Immobilisations corporelles (suite)

Les subventions, les dons de promoteurs du lotissement et les apports d'autres tiers sont tous comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où la dépense liée à l'immobilisation est engagée.

vii) Avantages sociaux futurs

a) La Ville a mis en place certains régimes de retraite à risques partagés à l'intention des employés admissibles. Les cotisations de la Ville à ces régimes sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées [note 17].

b) La Ville a mis en place un régime complémentaire de retraite à l'intention de la haute direction pour les employés admissibles, dont le coût des prestations est évalué d'après des calculs actuariels au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service [note 8].

c) Les employés de la Ville sont admissibles à des indemnités de retraite en vertu des conventions collectives ou conformément à la politique de la Ville. Le passif est évalué d'après des calculs actuariels au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service [note 9].

viii) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés selon les Normes comptables canadiennes pour les entités du secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses d'après les informations disponibles à la date des états financiers consolidés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

ix) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Ville constate une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation dans la période où naît une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de ce montant. L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est évaluée selon la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière consolidé. Un montant correspondant est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation, qui est amorti sur la durée de vie utile de celle-ci. Les variations du passif attribuables à l'écoulement sont constatées à titre de charge d'intérêts dans le résultat net avec une augmentation correspondante du passif.

À chaque date de clôture, l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est revue et ajustée pour refléter la meilleure estimation du passif à cette date. Ces ajustements pourraient résulter de changements dans les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie non actualisés nécessaires pour régler l'obligation, notamment des changements dans les probabilités, les montants et l'échéancier de règlement estimatifs, ainsi que des changements dans les modalités juridiques de l'obligation ou dans le taux d'actualisation. Ces variations sont constatées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service, avec un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'immobilisation en question.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

x) Budget

Les montants prévus au budget présentés dans les présents états financiers ont été approuvés par le conseil le 25 novembre 2024 et le ministre des Gouvernements locaux le 19 décembre 2024. Le budget est non audité et n'inclut pas l'élimination des revenus et des charges interorganismes liés aux entités contrôlées.

2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût, qui se rapproche de leur juste valeur, et sont rachetables à vue. Ce montant inclut les fonds grevés d'affectations d'origine interne par le conseil municipal pour des projets prédéterminés s'élevant à 53 003 991 \$ [56 097 384 \$ en 2024].

3. Dépôts

Les dépôts consistent en des liquidités détenues par la Ville qui seront soit remboursées, à condition que certaines exigences soient respectées, soit réalisées à la vente définitive des actifs.

	2025		2024	
Emplacements des fondations	86 500	\$	86 500	\$
Offres de service	161 837		161 837	
Frais d'infrastructure	331 796		306 796	
Cautionnements de bonne exécution	205 806		205 806	
Contrôle des animaux et autres	240		240	
Honoraires au titre de l'aménagement	885		885	
Installations de services des eaux et des égouts	140 780		129 780	
	927 844	\$	891 844	\$

4. Virements gouvernementaux reportés

Le financement reçu dans le cadre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada est comptabilisé à titre de revenus dégagés au cours de l'exercice où les dépenses connexes sont engagées. Les liquidités qui n'ont pas été dépensées sont comptabilisées à titre de transferts gouvernementaux reportés à l'état de la situation financière consolidé. Ce montant comprend ce qui suit :

	2025		2024	
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	7 906 782	\$	17 164 834	\$
Fonds pour accélérer la construction de logements de la SCHL	3 529 504		1 810 415	
Initiative pour la création rapide de logements de la SCHL	317 693		2 294 584	
	11 753 979	\$	21 269 833	\$

Ces montants sont affectés au financement des projets préautorisés se rapportant aux objectifs du programme et ne peuvent être utilisés pour d'autres projets.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

5. Dette à long terme

Emprunt externe

	2025	2024
Fonds de fonctionnement général		
Débetures, période d'amortissement de 20 ans :		
Venant à échéance en 2028, portant intérêt à des taux de 4,51 % à 5,25 %	2 033 000 \$	2 651 000 \$
Venant à échéance en 2029, portant intérêt à des taux de 1,95 % à 2,45 %	5 364 000	6 632 000
Venant à échéance en 2030, portant intérêt à des taux de 0,50 % à 1,80 %	3 183 000	3 795 000
Venant à échéance en 2033, portant intérêt à des taux de 1,35 % à 4,00 %	4 273 000	4 727 000
Venant à échéance en 2041, portant intérêt à des taux de 0,86 % à 2,96 %	4 960 000	5 216 000
	19 813 000	23 021 000
Obligation au titre de contrats de location-acquisition, taux d'intérêt implicite de 4,83 % – Camion autopompe	172 291	336 474
Total de la dette externe à long terme et des obligations au titre de contrats de location-acquisition	19 985 291 \$	23 357 474 \$

Les débetures au titre du Fonds de fonctionnement général sont amorties sur une période de 20 ans à des taux d'intérêt fixes sur la durée initiale qui peut varier de 5 à 20 ans. Au terme de la durée initiale, la Ville peut choisir de renouveler les débetures pour la durée restante de la période d'amortissement ou d'en rembourser la totalité.

La Ville a obtenu l'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités au titre de la dette à long terme et prévoit renouveler chacune des débetures à mesure qu'elles viennent à échéance.

Des intérêts de 620 358 \$ [701 453 \$ en 2024] relatifs aux débetures externes sont inclus dans les intérêts débiteurs.

Des intérêts de 16 616 \$ [néant en 2024] relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition sont inclus dans les intérêts débiteurs.

Emprunt interne

La Ville a refinancé certaines des débetures au moyen d'une débeture interfonds internes. Elles ne sont pas présentées à l'état de la situation financière, car elles sont éliminées lors de la consolidation.

	2025	2024
Fonds de fonctionnement général		
Débetures, période d'amortissement de 10 ans :		
Venant à échéance en 2026, portant intérêt à des taux de 1,45 % à 2,90 %	897 892 \$	1 773 064 \$
Venant à échéance en 2026, portant intérêt à des taux de 1,45 % à 2,90 %	168 670	333 074
Venant à échéance en 2028, portant intérêt à des taux de 2,10 % à 3,45 %	730 018	959 206
Total de la dette interne à long terme	1 796 580 \$	3 065 344 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

5. Dette à long terme (suite)

Le capital à payer sur les titres d'emprunt pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite est comme suit :

	Externe	Interne	Total
2026	3 464 291 \$	1 301 373 \$	4 765 664 \$
2027	3 381 000	243 525	3 624 525
2028	3 475 000	251 682	3 726 682
2029	2 833 000	-	2 833 000
2030 et par la suite	6 832 000	-	6 832 000
	19 985 291 \$	1 796 580 \$	21 781 871 \$

6. Emprunt au titre des immobilisations

Emprunt au titre des immobilisations demandé et approuvé

La Ville a obtenu une approbation en vertu d'un décret en conseil [«DC»] et d'un arrêté ministériel visant un emprunt de 145 137 000 \$, dont un montant de 78 814 000 \$ a été emprunté à ce jour. Cela comprend un montant de 5 964 000 \$ financé en 2021, de 8 950 000 \$ en 2013, de 1 100 000 \$ en 2012, de 11 000 000 \$ en 2010, de 21 800 000 \$ en 2009, de 13 500 000 \$ en 2008 et de 16 500 000 \$ en 2006 par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, dont une tranche respectivement de 9 934 000 \$ et 2 251 000 \$ a été refinancée en 2016 et en 2018 au moyen d'une débenture interfonds interne pour les éléments suivants :

		<u>Approuvé</u>	<u>Emprunté</u>
Loisirs et culture	DC 06-02	14 350 000 \$	14 350 000 \$
Loisirs et culture	DC 06-23	5 900 000	5 900 000
Loisirs et culture	DC 06-43	9 360 000	9 360 000
Services de protection	DC 06-43	5 400 000	5 400 000
Services de protection	DC 07-17	1 400 000	1 400 000
Gouvernement général	DC 07-55	3 040 000	3 040 000
Gouvernement général	DC 07-66	1 000 000	1 000 000
Gouvernement général	DC 09-08	30 800 000	30 800 000
Services de protection	DC 10-72	500 000	500 000
Hygiène de l'environnement	DC 11-06	1 100 000	1 100 000
Gouvernement général	DC 21-0048	9 487 000	5 964 000
Loisirs et culture	DC 23-0075	62 800 000	-
Total des autorisations au 31 décembre 2025		145 137 000 \$	78 814 000 \$

Sur le total de l'emprunt, il reste un montant de 19 813 000 \$ [23 021 000 \$ en 2024] à rembourser à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick [note 5].

7. Engagements au titre des immobilisations

Au 31 décembre 2025, la Ville a approuvé un budget totalisant 111 209 744 \$ pour des projets en immobilisations liés à la construction d'un nouveau centre des arts de la scène. Le financement de ce projet devrait provenir de plusieurs sources, y compris des apports d'autres ordres de gouvernement, du dessaisissement du théâtre Playhouse actuel, de la campagne de financement Encore!, de la Ville et des emprunts sur la dette.

Des subventions ont été officiellement affectées à The Fredericton Playhouse Inc. en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* à titre de cautionnement pour l'acquittement des factures de fournisseurs ayant obtenu un contrat. Au 31 décembre 2025, des offres de service totalisant 100 535 077 \$ ont été attribuées pour le projet, dont une tranche de 35 394 666 \$ a été payée.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

8. Actifs et passifs du régime de retraite

	2025	2024
Régime complémentaire de retraite à l'intention de la haute direction	277 500 \$	284 000 \$

Les hypothèses importantes de la direction utilisées dans l'évaluation actuarielle du régime complémentaire de retraite à l'intention de la haute direction sont comme suit :

Taux d'actualisation :	3,19 % [3,63 % en 2024] par année
Taux d'inflation :	2,75 % par année

9. Passifs au titre des indemnités de retraite

La Ville offre des indemnités de retraite à ses employés qui comptent cinq années de service continu ou plus et qui quittent leur emploi en raison d'une invalidité, de leur âge, de leur décès ou de leur mise à pied par la Ville. La Ville doit verser à ces employés ou à leur bénéficiaire une indemnité correspondant à la paie d'un mois pour chaque tranche de cinq années de service ou une fraction de celle-ci, mais ne dépassant pas six mois, au taux salarial régulier de l'employé, plus l'indemnité pour l'achat d'avantages au moment de la retraite.

D'après l'évaluation actuarielle des passifs au 31 décembre 2025, les résultats étaient comme suit :

	2025	2024
Passifs au titre des prestations constituées aux 1^{er} janvier	13 378 100 \$	12 829 200 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	848 200	746 800
Intérêt sur l'obligation	465 400	578 900
Versement des prestations	(824 800)	(868 600)
Amortissement des pertes	45 300	91 800
Passifs au titre des prestations constituées aux 31 décembre	13 912 200 \$	13 378 100 \$
Liquidités soumises à restrictions et placements pour les obligations au titre des indemnités de retraite	13 912 200 \$	13 378 100 \$
Obligation nette au titre des prestations constituées	- \$	- \$
Charges au titre des prestations de retraite		
Coût des prestations de la période considérée	848 200 \$	746 800 \$
Intérêts débiteurs	465 400	578 900
Amortissement des pertes	45 300	91 800
Charges au titre des indemnités de retraite	1 358 900 \$	1 417 500 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

9. Passifs au titre des indemnités de retraite (suite)

Les principales hypothèses économiques et démographiques utilisées pour l'évaluation actuarielle sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	3,19 % [3,63 % en 2024] par année
Taux de croissance des salaires :	2,75 % par année par la suite, plus augmentation de promotion ou de mérite [échelle] [2,75 % en 2024 et par année par la suite, plus augmentation de promotion ou de mérite [échelle]]
Âge de départ à la retraite :	60 % à l'âge où les employés sont admissibles à une rente non réduite, le reste à 65 ans

10. Charges par objet

	2025		2024 (retraité)	
Salaires et avantages sociaux	103 705 841	\$	89 589 329	\$
Produits et services	90 728 113		71 422 233	
Amortissement	27 076 017		25 448 079	
Intérêts	636 974		701 454	
Autre perte (gain) sur les actifs	944 615		3 508 559	
	223 091 560	\$	190 669 654	\$

11. Éventualités

La Ville peut faire l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal des activités. Bon nombre de ces réclamations, surtout celles se rapportant à l'expropriation de propriétés, peuvent n'être réglées qu'après plusieurs années. La direction est d'avis que l'issue de ces poursuites n'aura pas d'incidence notable sur sa situation financière.

12. Ententes de partage des services de loisirs

La Ville a conclu des ententes de partage des services de loisirs [les «ententes»] avec un certain nombre de districts de services locaux [les «DSL»] avoisinants et le village de New Maryland [le «Village»]. Les ententes sont en vigueur du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2027 et peuvent être prolongées au-delà de cette période.

Selon ces ententes, la Ville est tenue de fournir l'accès aux installations récréatives de la Ville aux habitants des DSL et du Village comme si ceux-ci étaient des résidents. De plus, la Ville doit fournir un tableau audité consolidé des pertes d'exploitation nettes des arénas de la Ville [note 22]. Un fonds de remplacement des immobilisations a été constitué à titre de provision pour les dépenses en immobilisations futures relatives aux arénas.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

12. Ententes de partage des services de loisirs (suite)

En contrepartie, les DSL et le Village ont convenu de payer une partie de leurs impôts fonciers à la Ville afin de financer un montant proportionnel des dépenses en immobilisations et charges de fonctionnement des installations. Les apports sont perçus par la province du Nouveau-Brunswick, puis distribués à la Ville par l'intermédiaire du ministre des Gouvernements locaux. En vertu de cette entente, les apports pour l'exercice se sont établis à 805 602 \$ [709 279 \$ en 2024] et sont inclus dans les services fournis à d'autres gouvernements à titre de revenus.

Par suite de la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance locale, de nouvelles entités ont remplacé les anciens DSL couverts par ces ententes. En conséquence, deux des entités nouvellement constituées, ainsi que le district rural de la Région-de-la-Capitale, ont conclu de nouvelles ententes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 selon les mêmes conditions que l'entente initiale. Ces nouvelles ententes viendront également à échéance le 31 décembre 2027 et devront être renégociées à cette date.

13. Divers

Fonds détenus en fiducie

Les actifs des fonds en fiducie administrés par la Ville pour le compte de parties externes d'un montant de 1 279 804 \$ [1 176 257 \$ en 2024] ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés.

Contrat de location

La Ville, par l'intermédiaire de Newmarket Properties Inc., loue des terrains et un immeuble auprès de la province du Nouveau-Brunswick pour la somme symbolique de 1 \$ par année en vertu d'un contrat de location renouvelable de cinq ans prenant fin le 30 avril 2029. Conformément aux conditions du contrat de location, la province du Nouveau-Brunswick est responsable de la portion provinciale de la perception de l'impôt foncier. L'incidence de ce contrat de location n'est pas comptabilisée dans les présents états financiers consolidés.

14. Informations sectorielles

La Ville est un gouvernement municipal diversifié qui offre une vaste gamme de services aux citoyens. Aux fins des rapports de la direction, ces activités sont divisées en secteurs [note 19]. Les secteurs sont comme suit :

Services gouvernementaux généraux

Les services gouvernementaux généraux sont responsables des services internes fournis par les autres divisions de la Ville et à celles-ci. Ces services généraux comprennent : les communications, les ressources humaines, les achats, le parc de véhicules, les technologies de l'information, le service des bâtiments, les télécommunications, l'immobilier et les finances. Les coûts des services internes sont réaffectés aux domaines des services publics décrits ci-après.

Gouvernance et engagement civique

Les services de gouvernance et d'engagement civique englobent les lois, les relations communautaires, et le leadership communautaire et municipal. Ce secteur comprend le maire et les conseillers, et l'administrateur municipal – y compris le groupe des initiatives stratégiques, l'avocate municipale et la secrétaire municipale.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

14. Informations sectorielles (suite)

Infrastructure durable

Les services d'infrastructure durable comprennent la planification des besoins à long terme en matière d'infrastructures, l'élaboration de plans d'immobilisations à long terme et la gestion de la dette et de la capacité financière.

Sécurité publique

Les services de sécurité publique incluent le service de police, le service d'incendie ainsi que les services de réglementation et d'inspection des bâtiments de la Ville et des régions avoisinantes, le cas échéant.

Mobilité [y compris le transport en commun]

Les services de mobilité comprennent les services communs, l'entretien des routes et des immobilisations linéaires, les lampadaires, les services de la circulation, les services de stationnement ainsi que le transport en commun.

Gérance de l'environnement

Les services de gérance de l'environnement comprennent la collecte et l'élimination des déchets, ainsi que le compostage.

Vitalité économique

Le secteur Vitalité économique comprend le développement économique, le tourisme et la culture, ce qui inclut le Palais des congrès de Fredericton, e-Novations ComNet Inc. et Newmarket Properties Inc.

Collectivité viable

Les services de collectivité viable comprennent les services des loisirs et de la culture, soit : l'administration, les programmes, les relations communautaires, les piscines intérieures et extérieures, les aré纳斯, les installations communautaires ainsi que la bibliothèque publique et le théâtre de Fredericton. Ces services comprennent également la division des parcs et des espaces verts, le sport extérieur et la planification communautaire, les permis et les inspections d'immeubles, les approbations de développement, la planification et la conservation du patrimoine ainsi que la planification de l'utilisation à long terme de terrains.

Service des eaux et des égouts

Le service des eaux et des égouts comprend l'approvisionnement, l'assainissement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau ainsi que la récupération et le traitement des eaux usées.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

15. Exigences de conformité de la province du Nouveau-Brunswick

La Ville se conforme aux exigences suivantes de la *Loi sur la gouvernance locale* de la province du Nouveau-Brunswick :

i) Comptes interfonds

Tous les comptes interfonds au 31 décembre 2025 représentaient les opérations courantes, à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, et étaient conformes à la politique établie par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

ii) Restrictions sur les emprunts municipaux

L'article 100 de la *Loi sur la gouvernance locale* de la province du Nouveau-Brunswick restreint les emprunts d'une municipalité aux fins de fonctionnement à moins de quatre pour cent du budget de fonctionnement de la municipalité, comme l'établit la province du Nouveau-Brunswick, et à moins de deux pour cent de la valeur d'évaluation des biens immobiliers de la municipalité aux fins d'investissement. Les emprunts de la Ville sont visés par ces restrictions législatives.

iii) Virement des coûts de l'eau

Le montant du virement des coûts de l'eau de la Ville ne dépasse pas le maximum autorisé par le Règlement 2020-52 en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et est fondé sur le pourcentage applicable des dépenses d'aqueduc pour la population.

iv) Excédent – deuxième exercice précédent

En vertu de la *Loi sur la gouvernance locale*, l'excédent (le déficit) du Fonds de fonctionnement général doit être absorbé dans le budget de fonctionnement du deuxième exercice ultérieur, et l'excédent (le déficit) du Fonds de fonctionnement du service des eaux et des égouts doit être absorbé dans au moins un des trois budgets de fonctionnement établis à compter du deuxième exercice ultérieur [note 21].

16. Sécurité publique

Les charges de sécurité publique correspondent aux montants liés à une entente de partage intervenue entre le gouvernement du Canada, la province du Nouveau-Brunswick, la Ville de Fredericton et la Première Nation Sitansisk (St. Mary) concernant les services de police fournis à cette dernière. Les montants inclus relativement aux charges et aux recouvrements se présentent comme suit :

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
Charges au titre des services de police fournis à la Première Nation Sitansisk (St. Mary)	1 219 055	\$	1 142 725	\$
Apport fédéral	(559 244)		(604 777)	
Apport provincial	(485 005)		(462 752)	
Apport de la Ville	<u>174 806</u>	<u>\$</u>	<u>75 196</u>	<u>\$</u>

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

17. Régimes de retraite à risques partagés

a – Régime de retraite à risques partagés de la Ville de Fredericton

La Ville est un employeur participant qui contribue au régime de retraite à risques partagés de la Ville de Fredericton [le «régime à risques partagés»], soit un régime de retraite à risques partagés conforme à la *Loi sur les prestations de pension* (Nouveau-Brunswick). Le régime à risques partagés est administré par un conseil indépendant de fiduciaires et couvre les employés de la Ville qui ne sont pas des membres actifs de l'Association des pompiers de Fredericton de la section locale 1053 et de l'Association des policiers de Fredericton de la section locale 911 de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique [«FUCMA»]. Dans le cadre de ce régime à risques partagés, les cotisations sont faites par les membres du régime à risques partagés et la Ville. Le régime à risques partagés a été créé le 31 mars 2013 par suite d'un protocole d'entente intervenu entre la Ville et les sections locales 508, 1709, 1783 et 3864 du Syndicat canadien de la fonction publique [«SCFP»].

Le taux de cotisation pour les membres du régime est de 9 % des gains ouvrant droit à pension, à l'exception de membres désignés du service de la police et de la gestion des incendies, pour qui le taux est de 12 % des gains ouvrant droit à pension. La Ville verse un montant correspondant pour constituer les cotisations initiales du régime. De plus, la Ville versera des cotisations temporaires initiales équivalent à 5 % des gains établis ouvrant droit à pension pendant au moins 10 ans et au plus 15 ans à compter du 31 mars 2013. Selon la politique de capitalisation du régime, la Ville et les employés pourraient voir leurs cotisations augmenter ou diminuer d'un montant équivalent à 2,25 % du salaire de l'employé si certains niveaux de capitalisation étaient atteints.

Par suite des changements apportés à la répartition des actifs du régime de retraite à risques partagés, la Ville a pris un nouvel engagement à long terme afin d'accroître les cotisations temporaires au régime à risques partagés en faisant passer le taux initial des cotisations de 4,25 % du salaire de l'employé à 5,0 % du salaire de l'employé. L'engagement au titre des cotisations temporaires additionnelles porte sur la même période que celle des cotisations temporaires initiales.

La valeur actuarielle de l'engagement à long terme au titre des cotisations temporaires additionnelles est estimée à 589 143 \$ [885 858 \$ en 2024].

Les cotisations temporaires additionnelles à payer pour les deux prochaines années sur l'engagement à long terme sont estimées comme suit :

2026	370 656 \$
2027	370 656
	<hr/>
	741 312 \$

Pour les années de service jusqu'au 31 mars 2013 inclusivement, les prestations s'accumulent au taux de 1,3 % sur les premiers 5 000 \$ des gains ouvrant droit à pension, et au taux de 2,0 % sur le reste des gains ouvrant droit à pension, jusqu'à une prestation maximale de 2 000 \$ par année de service ouvrant droit à pension. Pour cette période de service avant la conversion du régime, les prestations sont versées sans réduction pour les membres prenant leur retraite à compter de l'âge de 55 ans, et dont l'âge plus les années de service totalisent au moins 80 [ou 75 pour les employés du service de la police et de la gestion des incendies]. Pour les années de service après le 31 mars 2013, les prestations s'accumulent au taux de 1,8 % sur les gains ouvrant droit à pension. Pour cette période de service après la conversion du régime, les prestations sont versées sans réduction pour les membres prenant leur retraite à compter de l'âge de 65 ans [ou 60 ans pour les employés du service de la police et de la gestion des incendies].

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

17. Régimes de retraite à risques partagés (suite)

La dernière évaluation actuarielle du régime à risques partagés a été effectuée au 31 mars 2025. À cette date, le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants du régime était de 128,1 % [125,1 % en 2024].

b – Régime de retraite à risques partagés des services de police et d'incendie de la Ville de Fredericton

Le 3 octobre 2024, la Ville a conclu un protocole d'entente avec l'Association des pompiers de Fredericton de la section locale 1053 et l'Association des policiers de Fredericton de la section locale 911 de la FUCMA en ce qui a trait au régime de retraite pour certains employés de la Ville de Fredericton. Le protocole d'entente énonce les modalités de la conversion du régime de retraite existant à un régime de retraite à risques partagés. Le 1^{er} janvier 2025, le régime de retraite a été converti au régime de retraite à risques partagés des services de police et d'incendie de la Ville de Fredericton [le «régime à risques partagés des services de police et d'incendie»].

Le régime à risques partagés des services de police et d'incendie est un régime de retraite à risques partagés conforme à la *Loi sur les prestations de pension* (Nouveau-Brunswick). Il est administré par un conseil indépendant de fiduciaires et couvre les employés de la Ville qui sont des membres actifs de l'Association des pompiers de Fredericton de la section locale 1053 et de l'Association des policiers de Fredericton de la section locale 911 de la FUCMA. Dans le cadre de ce régime, les cotisations sont versées par les membres du régime et la Ville.

Le taux de cotisation pour les membres du régime est de 10,0 % des gains ouvrant droit à pension en 2025, de 10,5 % en 2026 et de 11,0 % en 2027 et par la suite. La Ville verse des cotisations à un taux de 12,0 % des gains ouvrant droit à pension en 2025, de 11,5 % en 2026 et de 11,0 % en 2027 et par la suite. Selon la politique de capitalisation du régime, la Ville et les employés pourraient voir leurs cotisations augmenter ou diminuer d'un montant équivalant à 2 % du salaire de l'employé si certains niveaux de capitalisation étaient atteints.

Pour les années de service jusqu'au 31 décembre 2024 inclusivement, les prestations s'accumulent au taux de 1,3 % sur les premiers 5 000 \$ des gains ouvrant droit à pension, et au taux de 2,0 % sur le reste des gains ouvrant droit à pension, jusqu'à une prestation maximale de 2 500 \$ par année de service ouvrant droit à pension. Pour les années de service après le 1^{er} janvier 2025, les prestations s'accumulent au taux de 1,8 % sur les gains ouvrant droit à pension. Les prestations sont versées sans réduction pour les membres prenant leur retraite à compter de l'âge de 65 ans, après 27 ans de service ouvrant droit à pension ou au moment où l'âge du membre majoré des années de service est égal à 80 ans. Le régime à risques partagés des services de police et d'incendie prévoit certaines modalités en cas de départ à la retraite anticipé, de décès avant et après le départ à la retraite et de cessation d'emploi.

La dernière évaluation actuarielle du régime à risques partagés des services de police et d'incendie a été effectuée au 1^{er} janvier 2025. À cette date, le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants du régime était de 114,4 %.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

18. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le passif estimatif correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs associés aux coûts de mise hors service d'immobilisations actualisés à l'aide du taux d'emprunt à long terme de 4,60 %. Les flux de trésorerie futurs utilisés pour régler les passifs étaient fondés sur les coûts réels engagés récemment, l'expérience de la direction et les estimations de tiers, majorés d'un taux d'inflation. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Ville se composent des obligations relatives aux immeubles ayant une présence connue d'amiante et de plomb.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

19. Tableau consolidé des informations sectorielles

	Gouvernement et engagement civique	Services gouvernementaux généraux	Infrastructure durable	Sécurité publique	Mobilité [y compris le transport en commun]	Gérance de l'environnement	Vitalité économique	Collectivité viable	Service des eaux et des égouts	Données consolidées 2025	Données consolidées 2024 (retraité)
Revenus											
Impôt foncier / subvention de financement et de péréquation communautaires	6 616 748 \$	- \$	4 109 183 \$	58 811 314 \$	41 044 169 \$	6 817 729 \$	10 843 455 \$	28 912 863 \$	- \$	157 155 461 \$	149 424 529 \$
Services fournis à d'autres gouvernements	-	2 096 788	-	1 855 580	488 349	-	1 528 480	-	-	5 969 197	5 393 655
Ventes, amendes et autres droits	-	979 816	-	3 473 685	6 643 584	-	8 246 237	3 533 679	23 789 554	46 666 555	42 554 378
Intérêt et rendement sur les placements	-	3 285 112	-	-	-	-	-	-	401 003	3 686 115	4 830 726
Virements gouvernementaux	-	617 167	304 410	-	12 034 527	14 149	3 099 827	17 381 861	7 605 450	41 057 391	26 994 639
Divers	-	24 735	49 656	15 000	1 658 871	895 968	4 500	369 935	1 992 096	5 010 761	6 413 507
	6 616 748 \$	7 003 618 \$	4 463 249 \$	64 155 579 \$	61 869 500 \$	7 727 846 \$	23 722 499 \$	50 198 338 \$	33 788 103 \$	259 545 480 \$	235 611 434 \$
Charges											
Salaires et avantages sociaux	3 369 743 \$	14 320 118 \$	1 478 156 \$	49 594 168 \$	12 954 629 \$	875 527 \$	3 881 125 \$	10 519 268 \$	6 713 107 \$	103 705 841 \$	89 589 329 \$
Produits et services	2 025 759	25 636 180	223 777	4 838 600	6 928 594	4 143 492	13 717 011	25 479 896	7 734 804	90 728 113	71 422 233
Amortissement	62 717	-	92 131	2 240 064	11 384 291	884 105	1 784 708	4 693 319	5 934 682	27 076 017	25 448 079
Intérêts	-	127 981	-	94 631	60 255	-	124 322	229 785	-	636 974	701 454
Autre (gain) perte sur les actifs	-	(80 849)	-	116 023	817 918	52 812	78 465	(59 858)	20 104	944 615	3 508 559
Sous-total des charges	5 458 219 \$	40 003 430 \$	1 794 064 \$	56 883 486 \$	32 145 687 \$	5 955 936 \$	19 585 631 \$	40 862 410 \$	20 402 697 \$	223 091 560 \$	190 669 654 \$
Répartition des coûts indirects	1 555 794	(36 725 911)	972 100	15 414 062	7 617 775	644 058	1 561 852	8 960 270	-	-	-
Total des charges	7 014 013	3 277 519	2 766 164	72 297 548	39 763 462	6 599 994	21 147 483	49 822 680	20 402 697	223 091 560	190 669 654
Excédent annuel	(397 265) \$	3 726 099 \$	1 697 085 \$	(8 141 969) \$	22 106 038 \$	1 127 852 \$	2 575 016 \$	375 658 \$	13 385 406 \$	36 453 920 \$	44 941 780 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

20. Tableau des immobilisations corporelles

	Terrains	Améliorations foncières	Immeubles	Véhicules	Machinerie et équipement	Installations de traitement	Immobilisations linéaires	Immobilisations en cours de construction	Total 2025	Total 2024 (retraité)
Coût										
Solde au début de l'exercice	22 790 203 \$	35 667 900 \$	167 843 260 \$	39 335 866 \$	38 567 541 \$	79 695 754 \$	688 461 119 \$	15 635 646 \$	1 087 997 289 \$	1 037 685 381 \$
Ajouts nets au cours de l'exercice	1 233 335	4 611 666	3 155 968	10 050 149	6 029 587	14 100 225	40 384 217	(7 513 493)	72 051 654	65 060 466
Cessions au cours de l'exercice	(158 463)	(2 110 523)	(390 371)	(2 855 398)	(977 175)	(331 871)	(4 909 817)		(11 733 618)	(14 748 558)
Solde à la fin de l'exercice	23 865 075 \$	38 169 043 \$	170 608 857 \$	46 530 617 \$	43 619 953 \$	93 464 108 \$	723 935 519 \$	8 122 153 \$	1 148 315 325 \$	1 087 997 289 \$
Amortissement cumulé										
Solde au début de l'exercice	- \$	9 591 959 \$	79 281 044 \$	21 243 604 \$	19 988 058 \$	41 205 094 \$	225 352 602 \$	- \$	396 662 361 \$	380 573 946 \$
Amortissement au cours de l'exercice	-	1 280 554	5 278 414	2 694 878	2 986 207	2 226 340	12 609 623	-	27 076 016	25 448 079
Amortissement cumulé au titre des cessions	-	(2 043 956)	(390 371)	(2 531 242)	(913 816)	(297 575)	(3 526 015)	-	(9 702 975)	(9 359 664)
Solde à la fin de l'exercice	- \$	8 828 557 \$	84 169 087 \$	21 407 240 \$	22 060 449 \$	43 133 859 \$	234 436 210 \$	- \$	414 035 402 \$	396 662 361 \$
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles										
	23 865 075 \$	29 340 486 \$	86 439 770 \$	25 123 377 \$	21 559 504 \$	50 330 249 \$	489 499 309 \$	8 122 153 \$	734 279 923 \$	691 334 928 \$
Comprenant les postes suivants :										
Immobilisations du Fonds de fonctionnement général	22 491 808 \$	29 340 486 \$	86 439 770 \$	23 046 036 \$	19 297 388 \$	- \$	283 251 375 \$	4 229 887 \$	468 096 750 \$	438 850 815 \$
Immobilisations du Fonds de fonctionnement du service des eaux et des égouts	1 373 267	-	-	2 077 341	2 262 116	50 330 249	206 247 934	3 892 266	266 183 173	252 484 113
	23 865 075 \$	29 340 486 \$	86 439 770 \$	25 123 377 \$	21 559 504 \$	50 330 249 \$	489 499 309 \$	8 122 153 \$	734 279 923 \$	691 334 928 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

21. Tableau consolidé du rapprochement de l'excédent (déficit) accumulé

	Fonds de fonctionnement général	Fonds de fonctionnement du service des eaux et des égouts	Fonds de réserve	Fonds de vente des terrains	Fonds bancaire des terrains de stationnement	Fonds d'immobilisations général	Fonds d'immobilisations du service des eaux et des égouts	Total
Excédent (déficit) annuel de 2025 en vertu de la Loi sur la gouvernance locale	3 598 803 \$	516 168 \$	(1 208 907) \$	(1 667 869) \$	160 847 \$	59 316 686 \$	15 960 125 \$	76 675 853 \$
Ajustements de l'excédent annuel de 2025 aux fins des exigences de financement								
Excédent – deuxième exercice précédent	(3 146 698)	(768 753)	-	-	-	-	-	(3 915 451)
Dotation aux amortissements	-	-	-	(9 387)	-	(21 150 722)	(5 934 682)	(27 094 791)
Remboursement du capital de la dette externe à long terme	(3 208 000)	-	-	-	-	3 208 000	-	-
Remboursement du capital de la dette interne à long terme	(1 440 690)	-	-	-	-	1 440 690	-	-
Engagement à long terme	296 715	-	-	-	-	-	-	296 715
Virement du Fonds de fonctionnement du service des eaux et des égouts au Fonds de réserve du service des eaux et des égouts	-	2 695 550	(2 695 550)	-	-	-	-	-
Virement du Fonds de réserve du service des eaux et des égouts au Fonds de fonctionnement du service des eaux et des égouts	-	(3 871 711)	3 871 711	-	-	-	-	-
Virement du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve d'immobilisations général	12 589 290	-	(12 589 290)	-	-	-	-	-
Virement du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve de fonctionnement général	2 102 270	-	(2 102 270)	-	-	-	-	-
Virement du Fonds de réserve de fonctionnement général au Fonds de fonctionnement général	(14 165 557)	-	14 165 557	-	-	-	-	-
Virement du Fonds de réserve d'immobilisations général au Fonds de fonctionnement général	(2 008 391)	-	2 008 391	-	-	-	-	-
Virement d'immobilisations du Fonds de fonctionnement	45 827 748	19 903 220	-	-	-	(45 827 748)	(19 903 220)	-
Virement d'immobilisations du Fonds de vente des terrains	-	-	-	1 281 177	-	(923 577)	(357 600)	-
Apport en immobilisations	-	-	-	-	-	1 121 293	1 992 096	3 113 389
Gain (perte) à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	(8 362)	-	(12 388 475)	(224 957)	(12 621 794)
Total des ajustements de l'excédent annuel de 2025	36 846 687 \$	17 958 306 \$	2 658 549 \$	1 263 428 \$	- \$	(74 520 539) \$	(24 428 363) \$	(40 221 932) \$
Excédent annuel de 2025 selon les exigences de conformité de la PNB à la fin de l'exercice	40 445 490 \$	18 474 474 \$	1 449 642 \$	(404 441) \$	160 847 \$	(15 203 853) \$	(8 468 238) \$	36 453 921 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

22. Tableau de la perte d'exploitation nette – Arénas

	2025	2024
Revenus [note 12]		
Location de patinoires	1 690 526 \$	1 591 092 \$
Location de cantines	26 801	35 973
Location d'immeubles	1 800	11 317
Location de salles communautaires	34 277	30 269
Divers	5 626	4 925
Contrat de location avec le YMCA	30 596	30 545
Total des revenus provenant des arénas	1 789 626	1 704 121
Charges [note 12]		
Salaires et traitements	2 568 555	2 267 504
Fournitures	175 244	154 813
Réparations et entretien	450 793	409 035
Services publics	1 140 802	993 559
Contrats de services	243 839	226 183
Divers	68 282	63 508
Total des charges découlant des arénas	4 647 515	4 114 602
Perte d'exploitation nette	(2 857 889) \$	(2 410 481) \$

Les revenus sont compris dans les ventes, amendes et autres droits, et les charges sont comprises dans le secteur Collectivité viable dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

Fonds de remplacement des immobilisations – Arénas [note 12]

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	840 347 \$	1 870 892 \$
Dépenses	(119 219)	(1 121 337)
Intérêts sur le solde	26 100	90 792
Solde à la clôture de l'exercice	747 228 \$	840 347 \$

Le Fonds de remplacement des immobilisations comprend un montant au comptant qui constitue une provision pour les dépenses du conseil municipal qui seront engagées au cours des exercices futurs [note 3].

Le total des paiements effectués au cours de l'exercice à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités au titre de la dette liée au Centre Grant-Harvey et à la Place Willie O'Ree s'est élevé à 2 130 839 \$ [2 130 654 \$ en 2024]. Le montant représentant les intérêts pour l'exercice s'est établi à 297 484 \$ [343 651 \$ en 2024].

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

23. État des fonds de réserve

	Fonds de réserve de fonctionnement général	Fonds de réserve d'immobilisations général a)	Fonds de réserve du service des eaux et des égouts	Total 2025	Total 2024
Actif					
Trésorerie	8 800 396 \$	34 024 757 \$	10 178 838 \$	53 003 991 \$	56 097 384 \$
Dettes nettes	(11 903)	(217 665)	(583 376)	(812 944)	(2 056 922)
Placements	-	2 896 844	-	2 896 844	2 256 336
Excédent accumulé	8 788 493 \$	36 703 936 \$	9 595 462 \$	55 087 891 \$	56 296 798 \$
Revenus					
Virement du Fonds de fonctionnement général	2 102 270 \$	12 589 290 \$	2 695 550 \$	17 387 110 \$	19 778 756 \$
Intérêts	238 379	927 066	284 197	1 449 642	1 896 521
	2 340 649	13 516 356	2 979 747	18 836 752	21 675 277
Charges					
	2 008 391	14 165 557	3 871 711	20 045 659	15 729 296
Excédent (déficit) annuel	332 258 \$	(649 201) \$	(891 964) \$	(1 208 907) \$	5 945 981 \$
Solde au début de l'exercice	8 456 235	37 353 137	10 487 426	56 296 798	50 350 817
Solde à la fin de l'exercice	8 788 493 \$	36 703 936 \$	9 595 462 \$	55 087 891 \$	56 296 798 \$

- a) Les actifs du Fonds de réserve d'immobilisations général comprennent un Fonds de réserve de remplacement des immobilisations de 5 607 934 \$ pour le Palais des congrès de Fredericton. Les virements du Fonds de fonctionnement général vers le Fonds de réserve d'immobilisations général comprennent 796 408 \$ du Palais des congrès de Fredericton pour le Fonds de réserve de remplacement des immobilisations.

Nom du placement	Montant en capital	Taux d'intérêt	Date d'échéance
Débeture interfonds	730 018 \$	2,10 % – 3,45 %	16 mai 2028
Débeture interfonds	168 673 \$	1,65 % – 2,90 %	1 ^{er} décembre 2026
CPG non encaissable	5 000 000 \$	3,80 %	6 mars 2026
CPG non encaissable	1 763 127 \$	5,30 %	30 avril 2027
Actions canadiennes	235 026 \$	s. o.	s. o.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

23. État des fonds de réserve (suite)

Résolutions du Conseil concernant les affectations aux réserves et les virements des réserves :

Proposé par : le conseiller Greg Ericson

Appuyé par : le conseiller Steven Hicks

QUE le conseil municipal adopte les résolutions suivantes :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la trésorière de la Ville à imputer un montant de 2 008 391 \$ du Fonds de réserve de fonctionnement général aux dépenses engagées en 2025 pour achever des projets approuvés antérieurement.

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la trésorière de la Ville à imputer un montant de 14 165 557 \$ du Fonds de réserve d'immobilisations général aux dépenses engagées en 2025 pour achever des projets approuvés antérieurement.

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la trésorière de la Ville à imputer un montant de 3 871 711 \$ du Fonds de réserve d'immobilisations du service des eaux et des égouts aux dépenses engagées en 2025 pour achever des projets approuvés antérieurement.

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la trésorière de la Ville à transférer un montant de 2 102 270 \$ du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve de fonctionnement général en vertu de l'article 101 de la partie 9 de la *Loi sur la gouvernance locale*, afin de prévoir au budget de 2025 les coûts des projets qui seront achevés au cours des prochaines années.

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la trésorière de la Ville à transférer un montant de 11 792 882 \$ du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve d'immobilisations général en vertu de l'article 101 de la partie 9 de la *Loi sur la gouvernance locale*, afin de prévoir au budget de 2025 les coûts des projets qui seront achevés au cours des prochaines années.

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la trésorière de la Ville à transférer un montant de 2 695 550 \$ du Fonds de fonctionnement du service des eaux et des égouts au Fonds de réserve d'immobilisations du service des eaux et des égouts en vertu de l'article 101 de la partie 9 de la *Loi sur la gouvernance locale*, afin de prévoir au budget de 2025 les coûts des projets qui seront achevés au cours des prochaines années.

J'atteste par la présente que les résolutions ci-dessus sont des copies véridiques et exactes des résolutions adoptées par le conseil municipal le 8 décembre 2025.

Jennifer Lawson
Secrétaire municipale
Ville de Fredericton

Date

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

24. État des entités contrôlées

	Entités contrôlées consolidées avec le Fonds de fonctionnement général				Total 2025	Total 2024
	e-Novations ComNet Inc.	Newmarket Properties Inc.	Palais des congrès de Fredericton	Éliminations intersociétés		
Actif	1 862 663 \$	2 166 606 \$	1 051 190 \$	(2 370 592) \$	2 709 867 \$	2 746 769 \$
Passifs	(575 410)	(188 604)	(339 479)	137 193	(966 300)	(1 287 753)
Excédent accumulé	1 287 253 \$	1 978 002 \$	711 711 \$	(2 233 399) \$	1 743 567 \$	1 459 016 \$
Revenus	190 061 \$	1 036 122 \$	6 551 400 \$	(1 316 477) \$	6 461 106 \$	4 768 287 \$
Charges	(189 044)	(408 195)	(5 666 502)	883 594	(5 380 147)	(3 952 363)
Excédent annuel selon les exigences de conformité de la PNB	1 017 \$	627 927 \$	884 898 \$	(432 883) \$	1 080 959 \$	815 924 \$

Les entités mentionnées ci-dessus sont comprises dans les états financiers consolidés de la Ville de Fredericton.

Les revenus et les charges ainsi que les débiteurs et les créditeurs intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

Les entités contrôlées sont consolidées avec le Fonds de fonctionnement général selon les exigences de conformité de la province du Nouveau-Brunswick.

L'excédent comprend des ajustements à des fins d'éliminations au titre de l'amortissement et des dépenses en immobilisations, ainsi que l'excédent du deuxième exercice précédent selon les exigences de la PNB.

Le montant net des revenus et des charges est compris dans les charges du secteur Vitalité économique.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

25. Rapprochement du budget de fonctionnement selon les exigences de conformité provinciales et selon les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [«CCSP»]

	Budget de fonctionnement général	Budget de fonctionnement du service des eaux et des égouts	Amortissement des immobilisations corporelles	Ajustements	Budget selon les normes du CCSP
Revenus					
Impôt foncier	156 346 042 \$	- \$	- \$	- \$	156 346 042 \$
Subvention de financement et de péréquation communautaires	805 011	-	-	-	805 011
Rajustement au titre de la subvention fédérale tenant lieu d'impôts	4 404	-	-	-	4 404
Services fournis à d'autres gouvernements	5 508 503	-	-	-	5 508 503
Licences, permis et amendes	2 592 500	-	-	-	2 592 500
Ventes et revenus de provenance interne	11 191 205	23 716 764	-	-	34 907 969
Intérêt et rendement sur les placements	560 000	-	-	-	560 000
Excédent – deuxième exercice précédent	3 146 698	768 753	-	(3 915 451) a)	-
	180 154 363 \$	24 485 517 \$	- \$	(3 915 451) \$	200 724 429 \$
Charges					
Gouvernance et engagement civique	6 605 777 \$	- \$	62 717 \$	- \$	6 668 494 \$
Infrastructure durable	3 994 056	-	92 131	-	4 086 187
Services gouvernementaux généraux	2 313 905	-	-	308 403 b)	2 622 308
Sécurité publique [note 16]	61 678 364	-	2 240 064	228 036 b)	64 146 464
Mobilité [y compris le transport en commun]	27 570 225	-	11 384 291	145 199 b)	39 099 715
Gérance de l'environnement	5 426 049	-	884 105	-	6 310 154
Vitalité économique	12 989 834	-	1 784 708	299 586 b)	15 074 128
Collectivité viable	24 606 645	-	4 693 319	553 726 b)	29 853 690
Services financiers					
Remboursements de capital sur la dette à long terme	6 069 058	-	-	(6 069 058) c)	-
Paievements d'intérêts sur la dette à long terme	1 534 950	-	-	(1 534 950) b)	-
Financement des projets d'investissement de l'exercice	27 365 500	10 587 602	-	(37 953 102) d)	-
Service des eaux et des égouts	-	13 897 915	5 934 682	-	19 832 597
	180 154 363 \$	24 485 517 \$	27 076 017 \$	(44 022 160) \$	187 693 737 \$
Excédent annuel	- \$	- \$	(27 076 017) \$	40 106 709 \$	13 030 692 \$

a) Élimine l'excédent (le déficit) du deuxième exercice précédent selon les normes du CCSP.

b) Répartition des intérêts débiteurs.

c) Remboursement du capital de la dette.

d) Financement des projets en immobilisations de l'exercice.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

26. État détaillé des revenus et des charges

Fonds de fonctionnement général – consolidé

	2025		2024
	Budget	Réel	Réel (retraité)
Revenus tirés des activités			
Province du Nouveau-Brunswick			
Impôt foncier	156 346 042 \$	156 346 042 \$	148 212 547 \$
Subvention de financement et de péréquation communautaires	805 011	805 015	1 207 516
	157 151 053	157 151 057	149 420 063
Paiements fédéraux tenant lieu d'impôts	4 404	4 404	4 466
Services fournis à d'autres gouvernements			
Services de transport – routes provinciales	448 264	488 349	448 265
Sécurité publique – répartition et 911	1 711 863	2 096 788	1 639 132
Services d'incendie – districts de services locaux	374 928	374 928	336 851
Services d'incendie – matières dangereuses, compétence provinciale	105 237	107 632	106 440
Services fournis à la Première Nation de St. Mary			
Virements fédéraux – services d'incendie	314 305	314 305	308 591
Virements fédéraux – services de police	525 421	559 244	604 777
Virements provinciaux – services de police	485 005	499 471	462 752
Tourisme régional	1 543 480	1 528 480	1 486 848
	5 508 503	5 969 197	5 393 656
Licences, permis et amendes			
Licences pour les taxis, les entreprises et les chiens	60 500	74 375	16 744
Permis de construction	1 750 000	3 291 616	3 511 556
Approbations de développement	100 000	114 960	94 384
Stationnement, règlement municipal et autres amendes	551 000	465 995	533 618
Vérifications de sécurité, partage des amendes et fausses alarmes du service de police	131 000	158 761	148 291
	2 592 500	4 105 707	4 304 593
Ventes et autres revenus			
Parcomètres	642 500	699 509	695 864
Stationnements et garages	1 551 100	1 770 332	1 549 545
Transport en commun	3 410 000	3 627 311	3 434 096
Transport en commun adapté	46 410	24 399	41 155
Location d'arénas	1 471 142	1 789 600	1 703 973
Frais pour les utilisateurs non-résidents	805 603	855 442	735 544
Centres communautaires	267 397	373 373	341 721
Piscine intérieure	252 421	326 824	311 561
Grands terrains de sport	145 232	175 719	168 692
Développement culturel	5 900	79 962	84 630
Vente par le service de police de biens non réclamés	5 000	1 370	2 332
Gestion des flux de trésorerie et des placements	560 000	1 183 329	1 924 658
Divers	8 500	223 188	155 098
Produit tiré de la vente aux enchères de véhicules	-	502 846	519 120
Taxe sur le tourisme	2 580 000	1 599 700	1 548 030
	11 751 205	13 232 904	13 216 019
Total des revenus des activités	177 007 665 \$	180 463 269 \$	172 338 797 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

26. État détaillé des revenus et des charges (suite)

Fonds de fonctionnement général – consolidé (suite)

	2025		2024
	Budget	Réel	Réel (retraité)
Revenus (suite) :			
Virements gouvernementaux	- \$	32 889 309 \$	17 596 509 \$
Produit tiré des contrats d'assurance	-	-	427 475
Apports de tiers	-	1 897 373	2 903 012
Virement du Fonds de réserve d'immobilisations général	-	14 165 557	9 922 563
Virement du Fonds de réserve de fonctionnement	-	2 008 391	1 925 429
Total des virements provenant des réserves	-	16 173 948	11 847 992
Excédent – deuxième exercice précédent	3 146 698	3 146 698	1 288 374
Total des revenus	180 154 363 \$	234 570 597 \$	206 402 159 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

26. État détaillé des revenus et des charges (suite)

Fonds de fonctionnement général – consolidé (suite)

	2025		2024
	Budget	Réel	Réel (retraité)
Charges liées aux activités			
Gouvernance et engagement civique			
Leadership communautaire	3 257 743 \$	3 235 669 \$	2 575 859 \$
Systèmes de gestion	3 195 064	3 562 720	3 027 451
Affaires intergouvernementales	152 970	152 906	163 557
	6 605 777	6 951 295	5 766 867
Vitalité économique			
Logements abordables	876 471	3 890 617	1 967 247
Activités pour attirer les entreprises et les inciter à rester	219 629	294 911	260 275
Approbations de développement	1 912 756	1 740 532	1 544 205
Planification de l'utilisation des terrains	1 404 142	1 251 053	1 271 864
Développement et activités touristiques	1 871 755	1 674 750	1 579 410
Marketing et vente liés aux activités touristiques	6 705 081	5 494 282	5 707 334
	12 989 834	14 346 145	12 330 335
Gérance de l'environnement			
Compostage	310 009	445 703	269 789
Actions environnementales	619 070	449 041	478 986
Gestion des déchets solides	3 665 437	3 691 272	4 392 867
Gestion des eaux pluviales	831 533	1 077 061	1 252 463
	5 426 049	5 663 077	6 394 105
Collectivité viable			
Arboriculture	1 466 051	1 822 567	1 637 938
Inclusion communautaire	1 025 468	1 580 832	1 106 407
Organisation d'événements communautaires spéciaux et soutien à ceux-ci	833 776	765 348	637 618
Développement culturel	2 660 111	21 657 022	10 067 051
Planification et conservation du patrimoine	470 522	333 663	249 556
Horticulture	1 096 533	1 119 924	1 218 511
Élaboration et offre d'activités récréatives et de loisirs	5 289 295	5 725 755	4 777 836
Gestions des parcs et terrains de jeux	1 984 433	2 310 462	2 466 836
Établissement des calendriers des installations récréatives	8 300 821	8 487 978	7 635 171
Gestion des terrains de sport	1 479 635	1 289 431	1 214 000
	24 606 645	45 092 982	23 943 697
Mobilité [y compris le transport en commun]			
Établissement des itinéraires fixes du transport en commun	9 365 218	9 013 381	7 391 616
Transport en commun adapté	977 109	976 957	908 224
Gestion des stationnements	2 301 331	2 085 534	2 155 864
Gestion du réseau routier	6 596 224	6 519 257	6 972 420
Gestion des trottoirs	2 930 891	2 584 028	2 470 069
Réglementation visant l'industrie du taxi	109 307	119 130	105 096
Gestion des sentiers de randonnée	1 185 593	1 306 765	1 248 675
Gestion du système de transport	4 104 552	4 911 631	5 430 926
	27 570 225 \$	27 516 683 \$	26 682 890 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

26. État détaillé des revenus et des charges (suite)

Fonds de fonctionnement général – consolidé (suite)

	2025		2024
	Budget	Réel	Réel (retraité)
Charges liées aux activités (suite)			
Sécurité publique			
Licences pour les animaux et contrôle animalier	255 830 \$	233 878 \$	213 927 \$
Autorisation de construction et application des règlements	1 557 823	1 648 093	1 440 224
Application des règlements	1 630 077	2 245 612	1 369 506
Préparation aux urgences	3 229 825	3 124 531	2 962 669
Mesures d'intervention en cas d'urgence du service d'incendie	19 435 317	18 820 592	17 835 812
Enquête sur incendie	745 797	780 322	717 813
Prévention et inspection du service d'incendie	1 057 439	1 151 311	980 235
Police – Mise en application des lois fédérales et provinciales et des règlements municipaux	8 773 540	8 854 796	8 020 275
Police – Maintien de la paix	7 123 116	7 549 229	6 354 443
Police – Prévention et détection du crime	9 323 390	9 579 764	8 967 629
Police – Protection de la vie et des biens	8 546 210	8 794 350	8 176 716
	61 678 364	62 782 478	57 039 249
Services gouvernementaux généraux			
Gestion des communications	1 420 676	1 463 702	1 278 553
Amélioration continue	49 175	42 933	35 494
Gestion des installations	7 827 327	7 815 728	7 683 413
Gestion financière	2 486 721	2 756 056	2 692 978
Gestion du parc de véhicules et de l'équipement	4 858 205	4 996 519	5 290 172
Gestion des ressources humaines	1 457 143	1 187 633	1 047 096
Mise en œuvre des solutions informatiques	1 437 075	1 429 683	1 165 023
Soutien informatique	3 330 246	3 232 667	2 917 721
Couverture d'assurance	1 369 128	1 495 437	1 351 730
Affaires juridiques	1 025 554	903 345	889 855
Santé et sécurité au travail	366 196	296 376	300 545
Gestion de l'approvisionnement sur les marchés publics	486 658	396 484	411 966
Gestion des demandes liées à la sécurité publique	3 147 957	2 869 152	2 808 136
Gestion de l'immobilier	1 813 855	1 702 841	1 649 665
Gestion des dossiers	117 296	111 765	170 596
Gestion des demandes	543 831	746 953	391 714
Coûts indirects des services généraux affectés aux services externes	(31 737 043)	(31 447 274)	(30 084 655)
Évaluation foncière et recouvrement [PNB]	2 313 905	2 313 905	2 166 820
	2 313 905 \$	2 313 905 \$	2 166 822 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

26. État détaillé des revenus et des charges (suite)

Fonds de fonctionnement général – consolidé (suite)

	2025		2024
	Budget	Réel	Réel
Charges liées aux activités (suite)			
Infrastructure durable			
Gestion des immobilisations	244 346 \$	229 927 \$	217 813 \$
Planification et mise en œuvre des immobilisations	1 801 878	1 638 045	2 188 892
Priorités au titre des immobilisations et investissement en immobilisations	1 751 183	595 784	577 734
Gestion de la dette et de la capacité financière	196 649	210 279	190 262
Remboursement du capital de la dette	6 069 058	4 648 690	5 130 078
Intérêts sur la dette contractée pour les immobilisations	1 534 950	726 067	819 307
Financement de nouveaux projets en immobilisations de l'exercice	10 114 500	19 015 692	14 008 905
Financement de projets de renouvellement d'immobilisations de l'exercice	17 251 000	26 184 801	24 939 289
	38 963 564	53 249 285	55 139 507
Virement au Fonds de réserve d'immobilisations général	-	12 589 290	12 563 949
Virement au Fonds de réserve de fonctionnement général	-	2 102 270	2 679 224
Total des virements aux réserves	-	14 691 560	15 243 173
Total des charges liées aux activités	180 154 363 \$	232 607 410 \$	204 706 645 \$
Excédent du Fonds de fonctionnement général lié aux activités	- \$	1 963 187 \$	1 695 514 \$
Gains et pertes de réévaluation			
Gain (perte) de change latent(e)	- \$	(91 710) \$	256 134 \$
Gain latent sur les placements	-	646 367	278 873
Excédent latent attribuable aux filiales	-	1 080 959	815 924
Total des gains de réévaluation	- \$	1 635 616 \$	1 350 931 \$
Excédent consolidé annuel du Fonds de fonctionnement général	- \$	3 598 803 \$	3 046 445 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

26. État détaillé des revenus et des charges (suite)

Fonds de fonctionnement du service des eaux et des égouts – consolidé

	2025		2024
	Budget	Réel	Réel
Revenus			
Taxes d'eau et d'égouts	22 519 220 \$	23 776 920 \$	22 376 907 \$
Approvisionnement en eau d'extinction	1 000 612	1 000 612	1 000 612
Revenus divers	196 930	221 216	210 951
Intérêts	-	116 806	201 818
Virement du fonds de réserve pour services publics	-	3 871 711	3 881 304
Produit tiré de la vente de terrains et de la vente aux enchères de véhicules	-	102 471	126 096
Capital d'apport provenant de tiers	-	133 153	288 038
Subvention fédérale et provinciale	-	7 605 450	7 210 802
Excédent – deuxième exercice précédent	768 755	768 753	815 185
Total des revenus	24 485 517 \$	37 597 092 \$	36 111 713 \$
Charges			
Eau			
Purification et traitement	486 800 \$	921 462 \$	772 619 \$
Source d'approvisionnement	340 000	284 516	378 189
Transport et distribution	65 563	256 566	170 218
Entretien des installations et du matériel	550 539	1 123 082	1 192 353
Facturation et perception	123 770	206 988	188 483
Compteurs d'eau	100 000	638 179	618 324
	1 666 672	3 430 793	3 320 186
Égouts			
Stations de relèvement et entretien des systèmes	769 740	1 088 267	1 108 372
Traitement et évacuation des eaux usées	2 476 225	2 541 844	2 288 495
	3 245 965	3 630 111	3 396 867
Services communs			
	8 985 278	7 421 249	6 979 756
Services financiers			
Financement de nouveaux projets en immobilisations de l'exercice	1 025 000	13 988 771	7 131 209
Financement de projets de renouvellement d'immobilisations de l'exercice	9 562 602	5 914 450	10 074 694
Virement dans le Fonds de réserve du service des eaux et des égouts	-	2 695 550	4 535 583
	10 587 602	22 598 771	21 741 486
Total des charges	24 485 517 \$	37 080 924 \$	35 438 295 \$
Excédent annuel	- \$	516 168 \$	673 418 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

27. Chiffres correspondants

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

28. Retraitement des états financiers

Après la date de mise au point définitive des états financiers de la Ville pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le 24 mars 2025, il a été constaté, en vertu d'une entente conclue avec Fredericton Playhouse Inc. (le «théâtre Playhouse») en juillet 2024, que le théâtre Playhouse serait le propriétaire du centre des arts de la scène. La participation de la Ville se traduirait par du financement octroyé au centre des arts de la scène plutôt que par des droits de propriété. La Ville a engagé certains coûts liés au nouveau centre des arts de la scène à construire et a comptabilisé ces coûts en tant qu'immobilisations corporelles d'un montant de 10,6 M\$, plutôt que de les passer en charges. Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été retraités afin de corriger cette erreur de la façon présentée ci-après :

	Comme présenté antérieurement	Correction	Après retraitement
États de la situation financière consolidés			
Immobilisations corporelles	701 926 079	(10 591 151)	691 334 928
Excédent accumulé	756 323 845	(10 591 151)	745 732 694
Excédent accumulé composé de ce qui suit :			
Excédent accumulé lié aux activités	755 580 045	(10 591 151)	744 988 894
État des résultats et de l'excédent accumulé consolidé			
Collectivité viable	28 394 889	10 591 151	38 986 040
Excédent annuel	55 532 931	(10 591 151)	44 941 780
État de la variation de l'excédent net consolidé			
Excédent annuel lié aux activités	55 195 743	(10 591 151)	44 604 592
Acquisition d'immobilisations corporelles	(72 127 693)	7 067 227	(65 060 466)
Cession d'immobilisations corporelles	1 864 970	3 523 924	5 388 894
État des flux de trésorerie consolidé			
Excédent annuel	55 532 931	(10 591 151)	44 941 780
Perte à la vente d'immobilisations corporelles	1 864 970	3 523 924	5 388 894
Acquisition d'immobilisations corporelles	(68 617 199)	7 067 227	(61 549 972)

Des modifications corrélatives ont également été apportées aux notes complémentaires correspondantes.